



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/11/13

Reçu en Préfecture le : 21/11/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 18 novembre 2013**  
**D-2013/641**

***Aujourd'hui 18 novembre 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIQUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Monsieur Josy REIFFERS (présent à partir de 16h30), Madame Elizabeth TOUTON (présente jusqu'à 18h20),  
Madame Anne WALRYCK (présente jusqu'à 18h20)*

**Excusés :**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Sylvie CAZES, Madame Béatrice DESAIGUES

## **Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

### **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 novembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Alain JUPPE**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
SYNTHESE DU RAPPORT**

<b>PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2014</b>	<b>3</b>
<b>L'environnement économique international de la France</b>	<b>3</b>
1 - Une croissance mondiale encore incertaine	3
2 - Etats-Unis : la reprise s'installe en 2014	3
3 - La zone euro semble renouer avec la croissance	4
4 - En France, une reprise timide	4
<b>LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</b>	<b>5</b>
<b>LE PROJET SOCIAL</b>	<b>7</b>
<b>La politique de vie en société</b>	<b>7</b>
1 – La petite enfance	8
2 – L'éducation	9
3 - La Jeunesse	10
4 - Les séniors	11
5 - Les personnes en situation de handicap	12
6 - L'action sociale menée par le CCAS	12
7 – Cohésion sociale, développement social et territorial	14
8 - Le développement sportif	16
<b>La politique de développement culturel</b>	<b>16</b>
1. Rapprocher la culture des Bordelais et s'ouvrir à de nouveaux publics	16
2. Renforcement du soutien à la création et aux acteurs locaux	18
3. Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationales et internationales	18
<b>La politique de vie démocratique</b>	<b>19</b>
<b>La prévention des risques et la tranquillité</b>	<b>21</b>
<b>PROJET URBAIN</b>	<b>23</b>
<b>1. La politique de développement urbain</b>	<b>23</b>
1. L'aménagement urbain	23
2. Le droit des sols	25
3. L'habitat	26
4. Le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur	27
5. Paysages, espaces verts et espaces publics	30
<b>2. la politique de développement durable</b>	<b>31</b>
<b>La mise en œuvre de l'agenda 21</b>	<b>31</b>
1. Assurer le pilotage, le suivi et l'évolution de l'Agenda 21 et de son PCET en cohérence avec le projet urbain et le projet social de la Ville	31
2. Transposer au sein de la collectivité les principes de développement durable à l'ensemble de ses modes de fonctionnement et à toutes ses missions	32
3. Mobiliser les Bordelais et les acteurs locaux, notamment grâce à la Maison écocitoyenne	32
4. Renforcer et pérenniser la territorialisation de l'Agenda 21 dans les quartiers	32

5. Promouvoir les engagements de la Ville auprès des institutions locales, nationales et des organismes internationaux	32
<b>La qualité des espaces publics de proximité</b>	<b>33</b>
1. Gestion et maintien du patrimoine vert	33
2. Vie et déplacement dans les espaces urbains	33
3. Propreté urbaine	34
4. Gestion de la voie publique	34
<b>BORDEAUX EN EUROPE ET DANS LE MONDE</b>	<b>36</b>
<b>La Politique d'attractivité et de rayonnement</b>	<b>36</b>
1. La politique de rayonnement urbain et patrimonial	36
2. Le tourisme	37
<b>Les Relations internationales</b>	<b>38</b>
<b>PILOTAGE ET PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>39</b>
<b>Bordeaux Cité Digitale</b>	<b>39</b>
1. L'aménagement numérique du territoire	39
2. L'économie numérique et le rayonnement	39
3. Services et proximité	40
4. Le lien social et la solidarité numérique	40
5. Une ville ouverte	40
6. Une ville durable et intelligente	41
7. La performance des métiers	41
8. L'espace numérique de travail des agents	41
9. La performance des infrastructures	42
10. Gouvernance et sécurité de l'information	42
<b>Gestion et développement des ressources humaines</b>	<b>42</b>

---

**L'environnement économique international de la France**

---

**1 - Une croissance mondiale encore incertaine**

La croissance mondiale ne cesse de ralentir depuis un pic atteint début 2010. Les perspectives sont plus favorables pour 2013 et 2014. La croissance mondiale sera néanmoins modérée en 2014, autour de +3,5%.

Plusieurs freins s'exercent en 2014 pour empêcher une nette accélération de l'activité mondiale. Dans le cas des économies émergentes, ces freins renvoient notamment aux poches d'inflation qui sont réapparues et le risque de dévaluations en cascade des monnaies a ainsi ressurgi avec le potentiel de déstabilisation qui lui est propre. Ce risque est clairement à l'œuvre dans les faits et parfois dans les discours, comme c'est le cas au Japon.

Néanmoins, dans les pays de l'OCDE, les politiques budgétaires restent restrictives, dominées par la baisse des dépenses publiques et un niveau élevé des prélèvements obligatoires. A l'inverse, les politiques monétaires resteraient accommodantes dans ces économies à l'horizon 2014.

**2 - Etats-Unis : la reprise s'installe en 2014**

Aux Etats-Unis, les moteurs qui poussent à l'expansion, liés essentiellement aux besoins d'investissements en logements et productifs, sont solides. Ils semblent confirmer le rebond d'activité amorcé en 2013.

Les exportations devraient profiter de la poursuite de la croissance en Asie et des capacités de dépenses grandissantes des pays d'Afrique et surtout du Moyen-Orient (revenus de l'énergie et des matières premières).

Au total, l'expansion de l'activité pourrait être plus vive que prévu, tant les besoins d'investissement (logement et productif) sont importants. Cependant, des freins subsistent avec la fuite à l'importation qui reste sévère, notamment avec la Chine et les efforts de rééquilibrage des comptes publics qui vont s'accroître.

**Perspectives de l'économie américaine**

	2012	2013	2014
<b>I - Ressources-emplois</b> (volume)	Variations sur la période précédente (% taux annuel)		
PIB	2,2	1,9	2,3
Dépenses publiques	-1,7	-3,1	-3,6
Export. biens et services	3,3	3,5	6,6
Import. biens et services	2,4	2,1	5,6
<b>III - Marché du travail</b>			
Taux de chômage en %**	8,1	7,7	7,2

Source : Coe-Rexecode

### **3 - La zone euro semble renouer avec la croissance**

La zone euro devrait progressivement renouer avec la croissance, avec une augmentation de l'activité de 1% contre -0,5% estimée en 2013, le creux de l'activité ayant été atteint au premier semestre 2013. La zone euro amorcerait un redressement très progressif tiré surtout par le commerce extérieur et une moindre ponction budgétaire. Les mesures discrétionnaires de consolidation budgétaire contribueraient à la réduction du déficit à hauteur de 0,7 point en 2014. Au total, le PIB en volume progresserait de 1 %.

Simultanément, le taux de chômage continuerait d'augmenter pour atteindre 13 % fin 2014.

#### Mesures déflationnistes

Les mesures contre l'inflation seront maintenues en 2014. D'une part, la faible progression des cours internationaux des matières premières contiendrait la hausse des prix au détail. D'autre part, la stabilité de la monnaie unique limiterait l'inflation importée. Par ailleurs, en lien avec la hausse du chômage, la modération salariale se poursuivrait dans la plupart des grands pays de la zone. Dans ce contexte, l'indice global des prix à la consommation devrait continuer de ralentir.

Finalement, l'inflation atteindrait 1,6 % en 2014. Grâce à son effet positif sur le pouvoir d'achat des ménages, cette modération des prix représente un facteur de soutien à la consommation.

#### L'euro et la compétitivité des exportations

La monnaie unique poursuit sa tendance à l'appréciation, venant éroder la compétitivité des exportations de l'Union monétaire. Le solde de la balance courante devrait néanmoins afficher un excédent de l'ordre de 200 milliards d'euros en 2014, soit 2,1 % du PIB, contre 1,2 % du PIB en 2012. Ceci résulterait, en grande partie, de la faiblesse des importations, reflet de l'atonie de la demande interne et du redressement progressif de l'ensemble de la zone, en lien avec l'amélioration de l'économie internationale.

La compétitivité de la zone Euro resterait toutefois pénalisée par la force de la monnaie unique. Le redressement des exportations ne s'accompagnerait pas d'une augmentation des parts de marché. Et puis, les politiques monétaires assez accommodantes adoptées par nombre des principaux partenaires commerciaux de la zone, visant parfois explicitement une baisse du taux de change de leur monnaie nationale, confortent un euro relativement fort (1,30 \$).

La croissance reprendrait timidement en 2014 dans la zone euro :

### **4 - En France, une reprise timide**

L'atténuation du déstockage, comme l'anticipation de la hausse de la TVA prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014, pourraient soutenir temporairement l'activité. Les ressorts fondamentaux de la croissance restent cependant trop émoussés pour permettre un véritable redressement de celle-ci d'ici à fin 2014.

Le projet de loi de finances est bâti sur une prévision de croissance de +0,1 % en 2013 et **de +0,9 % en 2014.**

Dans les enquêtes de conjoncture, l'économie française ne paraît ainsi pas concernée par les premiers signes d'amélioration de la conjoncture européenne. Ce décalage est à

rechercher dans les différences de calendrier de mise en place des efforts de réduction du déficit structurel des comptes publics. Outre son ampleur, ce sont surtout les modalités du rétablissement budgétaire qui pèsent sur l'activité, avec un effort portant sur une hausse des prélèvements obligatoires, qui sont déjà à un niveau record et moins sur la maîtrise de la dépense publique.

**Prévisions de finances publiques pour 2013 et 2014  
(en comptabilité nationale)**

	2013	2014
<b>Dettes publiques (en % de PIB)</b>	93,4	95,1
<b>Taux de prélèvements obligatoires (en % de PIB)</b>	46,0	46,1

Source : éléments de cadrage PLF 2014 du MINEFI

Le pouvoir d'achat des ménages ne retrouvera pas son niveau d'avant crise, le revenu disponible brut réel par ménage serait inférieur de 5 % en 2014 à son point haut atteint en 2007.

La hausse des prix de 1,3 % en 2014 (hypothèse PLF) reflèterait pour partie l'impact de la hausse de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014, ainsi qu'un surcroît d'inflation importée associé à la hausse des cours du pétrole exprimés en euros.

Prix à la consommation (en %)	2012	2013	2014
> Prix hors tabac (moyenne annuelle)	1,9	0,8	1,3
> Prix à la consommation (moyenne annuelle)	2	0,9	1,3

Source : éléments de cadrage PLF 2014

Enfin, le commerce extérieur viendrait exercer une contribution de faible ampleur à la croissance. En l'absence de dépréciation marquée du taux de change de l'euro, la restauration de la compétitivité ne progresserait que lentement. Les exportations ne feraient que se rapprocher de la progression de la demande mondiale adressée à la France en 2014 (+4,8 %) sans parvenir à la dépasser.

	2012	2013	2014
Demande mondiale adressée à la France (% m.a., vol.)	0,9	0,7	4,8
Taux de change euro-dollar (% m.a.)	1,29	1,31	1,32
Prix du baril de Brent (USD, m.a.)	112	108	109

Source : éléments de cadrage PLF 2014

## **LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

---

### **Après la stabilisation vient la contraction**

Le projet de loi de finances pour 2014, présenté par le Gouvernement, confirme la **baisse de 1,5 milliard d'euros des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales**, suivie d'une baisse supplémentaire de 1,5 milliards en 2015.

55% de cette diminution seront supportés par le seul bloc communal. Cette réduction sans précédent vient une nouvelle fois pénaliser très lourdement l'échelon communal qui agit pourtant au plus près des citoyens.

Cette baisse de l'enveloppe se décline notamment, au sein des prélèvements sur recettes concernant les communes, par :

- **une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)** à périmètre constant de 1,5 Md€ répartie comme suit : **840 M€ pour le bloc communal**, 476 M€ pour les départements et 184 M€ pour les régions ;

- une hausse de la DGF correspondant à des dotations de péréquation verticale (DSU, DSR, DNP etc.) de **119 M€** par rapport à 2013, cette hausse étant financée par une minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale ;

La Ville va donc supporter à la fois la baisse de sa DGF et celle des allocations compensatrices, sans pour autant profiter de l'augmentation de 119 M€ des dotations de péréquation puisque la Ville de Bordeaux n'y est pas éligible. Ces deux mesures, bien qu'atténuées par une progression attendue de la population, **vont entraîner une baisse de DGF et de compensations fiscales estimée à 4 M€.**

De plus, l'article 73 du PLF 2014 prévoit que le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), auquel la Ville est contributrice, passera de 360 M€ en 2013 à 570 M€ en 2014. **Bordeaux devrait ainsi voir sa contribution passer de 0,7 M € à 1,1 M€.**

Toutes ces mesures devraient se traduire par une **perte de ressources se situant, pour 2014, entre 4 et 6 millions d'euros environ**, diminuant d'autant les marges de manœuvre de notre collectivité.

L'impact de la baisse des dotations sera particulièrement sensible sur ce qui doit être considéré comme la variable d'ajustement au niveau communal : l'investissement, dont la réduction aura une conséquence sur l'emploi.

**Cette politique de réduction drastique** a donc des effets antiéconomiques évidents puisque les **collectivités territoriales représentent 70% de l'investissement public.**

La mise en œuvre des **nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014** aura également un impact financier important sur notre budget.

Malgré ces mesures très pénalisantes pour Bordeaux, nos grands équilibres financiers devront être préservés en 2014.

L'endettement, bien qu'ayant progressé en raison du très important programme d'investissement réalisé ces dernières années, restera inférieur à celui de la majorité des grandes villes de France.

**L'investissement**, qui participe à l'effort de relance de l'activité dans une conjoncture économique très tendue, devrait donc se situer autour de **80 M€.**

Les bases d'imposition ne seront connues que dans le courant du mois de mars 2014 et le conseil municipal aura dès lors à se prononcer sur les taux. Dans un contexte difficile, tenant largement à la baisse des dotations de l'Etat et aux obligations nouvelles qui incombent aux communes, la Ville fera tout pour maîtriser sa fiscalité.



---

## **Le Projet social**

---

La force du projet social est de donner sens, dynamisme et efficacité à la conduite des projets sociaux de la Ville, portés avec les habitants et régulièrement évalués.

Une attention permanente aux besoins collectifs et aux évolutions du territoire inspire notre action sociale tout particulièrement dans les espaces de rencontre et de proximité. L'enjeu est de faire des espaces publics des lieux conviviaux, sûrs et praticables pour tous ceux qui y vivent ou y passent. La Ville a l'ambition de favoriser, grâce à une médiation de proximité, une qualité de vie urbaine au service des habitants de chaque quartier.

De même le projet social fait de l'accès aux droits des personnes, notamment les plus démunies, une de ses grandes priorités.

Cette démarche de développement social s'inscrit dans une nécessaire maîtrise des dépenses. Réunis au sein de l'instance de gouvernance participative qu'est le Conseil de Développement Social, la CAF, le Conseil Général et l'Etat se doivent de discuter des objectifs et des moyens avec la Ville de Bordeaux. Toutefois, le risque d'un repli sur les compétences et les finances de chacun de nos partenaires est déjà présent, et menace les années à venir

2014 verra la clôture du troisième projet social. C'est une année de transition pour cette politique publique.

Ainsi, en 2014, la Ville va

- lancer une évaluation confiée à un cabinet extérieur
- actualiser son projet social au vu de ce rapport d'évaluation
- poursuivre l'accompagnement des projets en cours à la fois financièrement (programmation financière comme les années précédentes) et dans leur évolution (inscription dans le droit commun, évolutions...)

L'année 2014 sera à la fois un aboutissement et un renouvellement. Les engagements de la Ville auront été tenus dans un contexte de crise particulièrement pénalisant pour nos finances et notre partenariat, mais les projets et leur dynamique autour de l'innovation sociale sont là, renouvellent nos réflexions et bonifient nos actions.

## **La politique de vie en société**

---

Cette politique exprime la volonté de solidarité de la Ville avec les enjeux suivants :

- favoriser le lien social,
- protéger tous les âges de la vie,
- lutter contre les exclusions,
- promouvoir le logement et l'emploi pour tous,
- développer des gouvernances partagées et transparentes.

La démarche est ouverte, fondée sur l'échange et la concertation. La Ville doit en permanence appréhender les aspirations de la société, en tenant compte de la diversité sociale et culturelle et en s'appuyant sur les propositions des partenaires comme des acteurs de proximité.

## 1 – La petite enfance

La Ville a fait de sa politique en faveur de la petite enfance une des principales priorités de son projet social, tant sur le plan quantitatif, avec le nombre d'enfants accueillis, que qualitatif, en diversifiant ses offres d'accueil.

L'engagement pris d'**augmenter quantitativement l'offre d'accueil en direction des 0 – 3 ans** pour arriver à 6 000 enfants accueillis d'ici fin 2014, soit plus des 2/3 de la classe d'âge des 0 à 3 ans, sera dépassé.

Au 30 juin 2012, 5 401 enfants bénéficiaient d'un accueil, tous modes confondus. Un an plus tard, ce sont 5 623 enfants qui sont accueillis sur 4 475 places, soit une progression de 222 enfants accueillis en douze mois.

Trois nouvelles crèches de 60 places sont en cours de réalisation : Albert Thomas (quartier de saint Augustin), Détrois (Caudéran) et Bassins à Flot (rue de la Faïencerie).

Plusieurs nouveaux projets sont engagés ou devraient aboutir en 2014 : Association ALEMA (12 places adossées au groupe scolaire Paul Bert), association « P'tit Bout'chou » (46 places rue Mondenard), association « Les enfants d'Osiris » (20 places cours Marc Nouaux), association « Pitchoun » (1 2 places rue Nuits).

La poursuite de l'accompagnement des regroupements d'assistantes maternelles (**MAM**) sera encouragée. 11 MAM ont déjà ouvert depuis 2011 dont 7 en 2013.

Au total, c'est ainsi 90 places associatives et 180 créées par la Ville qui permettront l'accueil d'environ 410 enfants supplémentaires.

S'y ajoutent 242 places de crèches privées ou parapubliques (dont CHU, Charles Perrens, micro-crèches privées), permettant l'accueil de 400 enfants sur le territoire bordelais (hors centralisation des offres coordonnée par la Ville, mais bénéficiant en grande partie aux familles bordelaises).

Parallèlement à cet objectif quantitatif, la Ville continue à développer une offre de qualité :

- Après avoir instauré **un guichet unique pour les préinscriptions** et défini une liste de critères partagés d'aide à la décision lors des commissions d'attribution, la Ville entreprend un travail sur l'accueil d'urgence dans un souci de proposer une réponse adaptée aux besoins des familles.
- A l'issue de l'obtention du label de qualité « Certi-Crèche » (Bordeaux étant la première ville de France à avoir eu ce label), la **seconde vague d'audits** sera menée par l'AFNOR en direction d'une dizaine de structures collectives municipales.
- La réflexion entamée avec la Caisse d'Allocations Familiales sera poursuivie sur :
  - La mise en place d'un observatoire des modes d'accueil, pour une meilleure analyse de l'adéquation de l'offre et de la demande (rapport annuel sur l'évolution des places, suivi des taux de couverture, suivi du nombre de places attribuées...)
  - La transformation des relais d'assistantes maternelles en relais petite enfance pour améliorer l'information en direction des familles et leur présenter l'ensemble de l'offre, notamment les emplois au domicile, la garde partagée....
  - Le renforcement du soutien à la parentalité par le développement des lieux d'accueil enfants parents.

## 2 – L'éducation

La Ville poursuit 6 objectifs dans le domaine de l'éducation, dans le cadre de ses compétences, mais aussi en accompagnement de l'action éducative poursuivie par l'Education nationale :

- mettre à disposition des enfants des locaux de qualité, qu'il s'agisse du patrimoine existant ou des écoles à construire notamment dans les nouveaux quartiers ;
- favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes porteuses de handicap ;
- poursuivre l'adaptation et la valorisation de l'offre d'actions éducatives et pédagogiques de la ville, dans le cadre du partenariat avec l'éducation nationale ;
- développer les nouvelles technologies de communication dans les écoles ;
- accroître les propositions d'actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- développer l'accessibilité des services à destination des familles (restauration, garderies, ...).

L'analyse des données des années précédentes montre une **constante progression du nombre d'enfants inscrits dans les écoles** et fréquentant la restauration scolaire. Cette progression est appelée à se poursuivre, ainsi que cela résulte des études prospectives des effectifs scolaires, dans les quartiers constitués et du fait de la mise en œuvre du Projet Urbain avec l'émergence de nouveaux quartiers (Berges du Lac, Bassins à Flot, Brazza, OIN, Bastide-Niel,...).

13 550 enfants fréquentaient les écoles de la ville en 1995, ce sont près de **15 700** écoliers qui sont accueillis à cette rentrée 2013/2014, avec 10 classes supplémentaires créées à la dernière rentrée : 6 maternelles dont 3 classes dédiées aux enfants de très petite section (moins de trois ans), 4 élémentaires. 2 CLIS ont aussi été ouvertes. Les prévisions de croissance démographique font apparaître aujourd'hui, sur les 15 ans à venir, un besoin équivalant à un nouveau groupe scolaire par an.

L'objectif d'accueil de tous les enfants à la restauration scolaire est atteint, la Ville mettant en œuvre les importants moyens nécessaires, en personnel, en locaux, et en matériel. L'attente des familles a fortement progressé : 77 % des enfants fréquentaient la restauration scolaire en 1995. Depuis la rentrée 2012, toutes les demandes sont prises en compte, et aujourd'hui, 95 % des enfants sont ainsi accueillis.

L'ensemble des **travaux menés sur le patrimoine scolaire** intègre les objectifs de développement durable et de haute qualité environnementale : un effort est apporté aux travaux d'économie d'énergie, afin d'améliorer le confort thermique et de diminuer les consommations. Par ailleurs, dans un souci d'extension des modes d'accueil et de rationalisation des espaces et des budgets alloués, les projets prendront en compte les différents temps d'accueil de l'enfant de 0 à 6 ans. Des fiches de suivi informatisé des demandes d'intervention et de travaux ont été mises en place. Elles permettent, d'informer et d'associer les directeurs d'école, ainsi que les élus représentant la Ville dans les conseils d'école, aux projets et réalisations des travaux.

Sur le fondement de projets lancés par les écoles, **l'aménagement de jardins pédagogiques** sera poursuivi. Les **déplacements doux** seront encouragés en recherchant des possibilités de stationnement pour les vélos dans les écoles et sur le domaine public.

La **convention éducative** renouvelée en juillet 2012, pour 3 ans, avec les services départementaux de l'éducation nationale, constitue le cadre d'intervention de la Ville pour soutenir les actions éducatives souhaitées par les enseignants.

Les moyens d'action éducative mis à disposition des écoles s'inscrivent dans une logique d'innovation. Fin 2013, toutes les classes élémentaires auront été équipées de TNI. L'étude d'évaluation scientifique sur les impacts et les usages des TNI, conduite depuis

2012 par l'Université d'Artois, en partenariat avec l'Education Nationale et la Ville, sera menée à son terme en 2014.

Le projet de **déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT)** a été finalisé, en partenariat avec plusieurs communes de la CUB et l'Education Nationale. La phase d'expérimentation sur 9 écoles a été mise en œuvre à compter du 15 mars 2013.. Elle sera développée en 2014.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux expérimentera, dans le cadre du projet Galago lauréat de l'appel à projets lancé par l'Etat en 2012 « Services numériques innovants pour l'éducation » et dédié au développement du numérique dans le champ de l'enseignement, l'usage de tablettes éducatives individuelles spécialement conçues pour l'enseignement primaire.

Enfin, la **réforme des rythmes scolaires**, qui aura pour effet de passer de 4 jours à 9 demi-journées (mercredi matin) de temps scolaire, sera appliquée à la rentrée 2014, à l'issue de l'important travail d'élaboration en cours. Le coût net en sera élevé (restauration scolaire du mercredi, coût de déplacement des élèves sur les activités en dehors de l'école, et coût des animations) et ce malgré les recettes apportées par la CAF et les services de l'Etat, qui ne compenseront qu'une part de ce coût.

### 3 - La Jeunesse

Cette politique territoriale va se poursuivre dans le cadre du **deuxième Contrat Enfance Jeunesse** signé entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2011 à 2014.

Il s'agit notamment de prendre en compte, dans un contexte budgétaire contraint, de :

- La forte et continue croissance démographique,
- L'évolution des comportements familiaux des familles nouvellement arrivées, qui font très fortement appel à l'offre d'accueils proposée par la ville.

Depuis 4 ans, dans l'**accueil en centres de loisirs**, une place est occupée par deux enfants en moyenne, au lieu de 3 dans le cadre du précédent contrat enfance jeunesse. Le maintien d'un niveau de réponse suffisant pour les familles et ce, en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, conduit à augmenter le taux de couverture, sur toutes les périodes : mercredi et vacances scolaires.

Ainsi ce sont 3535 places d'accueil qui sont proposées depuis septembre 2013, soit un doublement en 5 ans du nombre de places ouvertes, et une progression de 576 places par rapport à 2012.

La Ville va également poursuivre l'**harmonisation des conditions d'accueils périscolaires** dans les écoles élémentaires, afin de parfaire la cohérence de l'offre sur Bordeaux. 30% de la population d'enfants scolarisés y sont accueillis tous les soirs.

Le **centre d'animation Sarah Bernhardt** dans le quartier Ginko a ouvert le 18 Novembre 2013 avec pour objectif premier de créer, sur ce nouveau quartier, une dynamique d'accueil et de lien entre les habitants. Une **synergie est recherchée avec le Centre d'Animation du Lac** visant à assurer une réelle transversalité des actions en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.

De nouveaux locaux aménagés au **rez-de-chaussée de la Chartreuse St André**, dans le quartier de Caudéran, vont être mis en service début 2014.

Dans le même temps, 2014 sera l'occasion de renforcer les actions en direction des jeunes, à travers, d'une part, les offres de loisirs proposées par la **carte jeunes** ( plus de

3000 cartes ont déjà été distribuées en 8 mois, depuis la lancée de la carte en février ) et, d'autre part, les espaces d'échanges ouverts dans le cadre du dispositif « **parole aux jeunes** ».

L'opération AJC, qui permet de soutenir l'initiative des associations, rencontre un réel succès. Ce dispositif sera donc poursuivi avec une évaluation toujours plus fine de l'impact des actions soutenues.

La politique en direction des **12/17 ans**, traduite en objectifs, avait fait l'objet d'un appel à projet adressé aux associations Jeunesse, pour une mise en œuvre dès 2013. Ces actions seront poursuivies et donneront lieu à une évaluation partagée, afin que l'offre soit parfaitement adaptée aux attentes des adolescents.

En ce qui concerne l'**hébergement**, le **Domaine de la Dune**, à Arcachon, poursuit un travail de rationalisation de son fonctionnement, La vocation pluri disciplinaire, prenant en compte toutes les générations, sera renforcée. Quant à l'**Auberge de jeunesse**, la croissance du nombre d'usagers se poursuit et la fréquentation moyenne annuelle dépassera 60%.

#### **4 - Les séniors**

**La Ville et le CCAS** poursuivront en 2014 le développement de l'offre de services auprès des personnes seniors et âgées de Bordeaux (accueil, animation, logement), avec pour ambition de donner toute leur place aux usagers.

Afin de mieux répondre aux attentes de ces populations, le **Pass Senior**, lancé en 2013, avec déjà 10 000 pass distribués, poursuivra son essor, tandis que l'offre de restauration et celle d'activités de détente et de loisirs proposées dans les structures d'accueil municipales (25 clubs et 3 ateliers) seront largement remaniées (accueil et service, programmation,).

En 2014, les projets-phares que représentent le **programme de réhabilitation des résidences seniors**, **des clubs seniors** et le **processus de rapprochement fonctionnel** (intégration de la Cité Municipale) seront poursuivis. Les principaux objectifs visent à :

- améliorer la qualité et le confort des résidents et usagers des structures d'accueil (résidences et clubs),
- élever le niveau d'équipement et de services de ces établissements afin de mieux répondre aux personnes bénéficiaires (accompagnement médico-social, coiffure, buanderie, accès Internet, activités de loisirs, restauration),
- renforcer la sécurité dans les résidences par la mise en place d'une équipe polyvalente et d'un système de téléassistance couplé avec une astreinte gérontologique.

Plusieurs équipements structurants et innovants ouvriront leurs portes au cours de l'année 2014 ou feront l'objet de restructurations lourdes :

- **L'atelier seniors** intégré au sein de la Maison polyvalente Sarah Bernhardt, située dans l'éco-quartier des Berges du lac/Ginko, offrira un large programme d'activités aux populations avoisinantes, grâce à un partenariat avec l'Université du temps Libre.
- **Les résidences Achard et Dubourdieu** seront livrées entièrement réhabilitées par l'opérateur SNI, signataire avec le CCAS d'un bail emphytéotique de 30 ans. La réhabilitation des RPA Bonnefin, Alfred Smith, et Billaudel, Notre Temps sera également engagée. Ces vastes chantiers permettront de rénover et de mettre aux normes les immeubles, d'optimiser leur fonctionnalité (augmentation de la capacité d'accueil), et leur niveau de confort, de maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement (maintenance de premier œuvre et rénovation régulière des logements incluses).

- Sur le site du Petit Trianon, au Grand Parc, la construction de l'**EHPAD de 50 places et d'une résidence pour personnes âgées de 25 places** est amorcée et la livraison sera effective au cours du premier semestre 2014. Ce nouvel établissement accueillera le transfert du logement-foyer Plein Ciel de Mérignac.
- Un délégataire de service public sera prochainement désigné par le CCAS afin d'étendre l'offre de services sur le quartier du Grand-Parc. La création d'une plateforme de services comprenant l'accueil, l'information, l'hébergement de personnes âgées autonomes ou dépendantes, la restauration et l'animation est envisagée.
- La rénovation/réhabilitation des **clubs seniors A. Barraud, Albert 1er** et Quintin, afin d'intégrer les remises aux normes des cuisines, les accès handicapés et l'amélioration des espaces de vie et d'accueil, sera également amorcée.

## 5 - Les personnes en situation de handicap

Les objectifs de la politique en faveur des **personnes en situation de handicap** s'inscrivent dans la Charte Ville et Handicaps signée en 2011 et évaluée chaque année.

Elle comporte plusieurs axes principaux :

- développer l'accessibilité aux manifestations et à l'espace public,
- favoriser l'emploi des personnes handicapées,
- mener des actions de concertation avec les associations du conseil Ville et Handicaps,
- mener des actions de communication et de sensibilisation.

L'intégration dans la vie de la cité, des personnes en situation de handicap, est concrétisée par la mise en accessibilité de tous les bâtiments municipaux. Ainsi, le schéma directeur d'accessibilité, établi pour la période 2010/2014, ainsi que la ligne de crédit pluriannuelle, seront maintenus. De plus, en 2014, une programmation complémentaire de travaux, au delà du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sera définie.

## 6 - L'action sociale menée par le CCAS

Les missions du CCAS sont inscrites dans le 3<sup>ème</sup> projet social de Bordeaux. Il soutient des actions en faveur des publics les plus démunis et des personnes âgées. Il est également impliqué dans des actions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté. Son offre de service spécifique en matière d'accueil et de logements se traduit, notamment, par la poursuite de la requalification lourde de certains équipements.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions et les adapter à l'évolution des besoins du territoire, le CCAS dispose d'outils d'expertise :

- l'Analyse des Besoins Sociaux qui permet l'abondement d'une plateforme d'indicateurs pour la ville, le Conseil de Développement Social (CDS) de Bordeaux en lien avec les partenaires (Département, CRAM, CAF, État...)
- l'exploitation partagée de ces indicateurs sur le territoire et par quartier.

### Dispositifs en faveur de l'Insertion

Le CCAS a pour mission première, par ses services et les établissements qui lui sont rattachés, de répondre au mieux aux besoins des publics en difficulté, en facilitant l'accès aux droits, en levant les freins à l'insertion et en assurant la coordination des actions

sociales et le travail en réseau. Il s'agit de favoriser la construction de parcours d'insertion et de proposer de nouvelles réponses aux besoins repérés.

Cette offre de service continue à évoluer, avec la mise en place des **plateformes rénovées d'accès aux droits** (santé et soins par exemple en lien avec la CRAMA) et en poursuivant l'action d'accompagnement en direction de certains publics comme, les jeunes en très grande difficulté (en lien avec la nouvelle Maison des Adolescents). D'autres dispositifs devront en revanche être expertisés. Il en est ainsi de **l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA**, lequel relève de la compétence du Conseil général, mais dont les financements alloués par celui-ci ont été divisés par 3 en 4 ans.

Le CCAS gère par ailleurs le **Centre d'Hébergement Leydet - Simone Noailles**, dont le financement relève de la compétence de l'Etat. L'humanisation de ce Centre, qui vise l'amélioration et l'adaptation de l'accueil, de l'hébergement et des prestations aux besoins des publics les plus fragiles se poursuit conformément au projet arrêté au printemps 2012, et par ailleurs dans le respect du contrat de retour à l'équilibre financier (CREF), avec un engagement contractuel avec l'Etat sur quatre ans.

La diminution du nombre de places du centre Leydet-Simone Noailles s'est accompagnée de la création de places pérennes sur Tregey d'une part et la rue Dupas, d'autre part, ce qui fait que globalement, la ville de Bordeaux accueille toujours 75 % des places d'hébergement pérennes du département, (indépendamment du plan de renforcement hivernal).

Les travaux d'humanisation sont ainsi engagés pour une réhabilitation complète du bâtiment.. Avec une capacité d'accueil de 106 places, le nouvel établissement améliore très sensiblement la qualité de son offre de service :

- création d'un espace d'urgence de 65 places;
- réhabilitation du CHRS avec une capacité d'accueil de 18 places sur site et 7 places externalisées en diffus ;
- extension de la structure « Lits, Halte, Soins, Santé » (LHSS) à 16 places
- signature avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour l'amélioration de l'accès à la prévention, aux droits et à une offre de soins et médico-sociale mieux structurée.

### Politique de soutien aux Familles

Le **Centre d'Accueil et d'Accompagnement de la Famille (CAAF)** fait également l'objet d'une amélioration de ses conditions d'accueil. Après la restructuration complète du Multi-accueil en 2013, une rénovation lourde des infrastructures du Repos Maternel est engagée. Les travaux de modernisation et d'extension du bâtiment, qui accueille les mères et leurs enfants, vont débuter au printemps 2014.

Pour le site du **Foyer Maternel rue des Douves à Bordeaux**, des travaux ont été réalisés en 2013 afin d'améliorer l'accueil des usagers. Parallèlement, une étude de programmation pour la requalification complète de ce site qui héberge également une structure petite enfance municipale a été menée avec les services de la Ville.

Pour accompagner le CCAS dans ces lourds travaux de restructuration, une **convention de conduite d'opération** avec les services de la Ville a été conclue. L'année 2014 doit voir l'aboutissement des études et le bouclage du financement de cette opération inscrite dans le projet Bordeaux Re-Centre.

## Rapprochement des services ressources du CCAS

L'intégration en 2014 du CCAS à la Cité Municipale, dans le cadre du rapprochement avec la Ville, constitue un enjeu important et fait l'objet d'une forte mobilisation des services.

Les actions poursuivies par le **CCAS**, portent sur deux axes principaux :

- le **rapprochement des services ressources du CCAS** et leur adossement à ceux de la Ville, afin d'atteindre un objectif d'efficacité et d'homogénéisation des pratiques (ressources humaines, finances, patrimoine, marchés publics, informatique, archives,...) grâce à l'intégration à la Cité Municipale ou à d'autres sites de la collectivité (annexe Hôtel de Ville et Latule ).
- la garantie des grands équilibres budgétaires et financiers dans le respect d'une part, de la stratégie de la Ville et, d'autre part, de l'évolution des enveloppes des financeurs des activités relevant du secteur médico-social.

La création d'un **Point Info Logement** est aussi programmée en lien avec les services municipaux et différents partenaires.

### **7 – Cohésion sociale, développement social et territorial**

En 2014, les contrats liés au développement social de la ville, signés principalement avec l'Etat, (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Programme de Réussite Educative, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Atelier Santé Ville, etc.) arrivent à terme.

L'Etat a élaboré un projet de loi portant sur la réforme de la politique de la ville, qui devrait être présenté prochainement au Parlement.

Le projet doit porter sur :

- Les nouveaux territoires prioritaires ainsi que les territoires de veille,
- L'avenir des anciens dispositifs contractuels (programme de réussite éducative, conseils locaux de prévention de la délinquance, programmes de renouvellement urbain, ateliers santé ville, etc.) et leur éventuelle intégration dans la nouvelle contractualisation (Contrat Unique),
- Le rôle des intercommunalités dans cette nouvelle contractualisation.

La loi devrait être mise en œuvre en 2015. Il y a tout lieu d'être inquiet sur la portée des nouveaux dispositifs, qui, en se recentrant sur un nombre plus réduit de quartiers, risque de se traduire de fait par une baisse des dotations d'Etat.

Dans ce contexte fragile, la Ville poursuivra en 2014 son intervention, en la mettant en adéquation avec le cadre défini pour le futur contrat de ville 2015/2020 dès que les dispositions de celui-ci auront été finalisées. .

Il s'agira, en 2014, de poursuivre et d'intensifier un travail partenarial entre les services de la Ville, du CCAS, de l'Etat, de la CAF et de la CUB afin de définir conjointement les priorités, intégrant les orientations du futur contrat de ville

L'objectif sera de redéfinir de manière concertée les objectifs stratégiques en matière de développement

- des territoires prioritaires,
- des territoires de veille
- des territoires qui demeurent fragiles mais qui ne bénéficient plus de crédits spécifiques « politique de la ville »



Les actions à conduire en faveur des publics les plus en difficultés, seront aussi remaniées.

En matière de **Développement Social et Territorial**, la Ville poursuivra la mise en œuvre de ses dispositifs contractuels, afin de contribuer à l'égalité des chances (accès à l'emploi, développement économique, réussite éducative, santé, sécurité publique) et à la lutte contre les discriminations. La signature du Contrat local de santé, fin 2013, permettra en 2014 de consolider les actions de santé, notamment dans les territoires actuels de la politique de la ville.

Pour conduire cette politique de développement social et territorial, la Ville :

- poursuivra la mobilisation et la participation des acteurs institutionnels (interne et externe), associatifs, ainsi que les habitants concernés,
- partagera avec l'ensemble des acteurs des diagnostics territoriaux et thématiques préalables à l'élaboration et à la mise en œuvre de la future politique publique de développement social urbain,
- favorisera une culture commune de l'évaluation en définissant, en amont, des objectifs partagés territoriaux et thématiques par programme, dans la perspective de l'année 2015, afin d'optimiser les financements publics.

La **Lutte contre les discriminations** » répond, quant à elle, à un enjeu de cohésion sociale et de définition d'une meilleure égalité de traitement dans l'accès aux droits essentiels. Elle accompagne et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité.

Pour l'année 2014, il s'agira de poursuivre la démarche de valorisation et de développement des engagements autour de trois axes prioritaires :

- Promotion de l'égalité  
La Charte Européenne Egalité Femmes Hommes sera valorisée et un plan d'action sera proposé.  
L'appel à projet « Bordeaux pour l'égalité » en direction des associations sera reconduit et renforcé.
- Lutte contre toutes les formes de discriminations et accompagnement des victimes  
La convention de partenariat avec la COPEC sera mise en œuvre sur le territoire et l'expérimentation de la fiche de signalement des faits supposés discriminatoires sur le territoire bordelais sera évaluée. Cela permettra d'améliorer la connaissance des phénomènes discriminatoires.

Les commissions permanentes du « Comité bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité » (Cobade) seront restructurées autour de quatre thématiques (Veille et signalement des faits discriminatoires, laïcité, formation/sensibilisation, événements et manifestations) et leurs travaux seront communiqués.

**La diversité culturelle** sera mise en valeur, avec :

- la Journée en l'honneur des citoyens naturalisés de Bordeaux
- le travail mémoriel, engagé depuis plusieurs années par la Ville, avec des temps forts célébrés en concertation avec les actions associatives.
- la poursuite du dialogue inter religieux avec des rencontres régulières avec les représentants des cultes dans le cadre de « Bordeaux Partage », en priorité autour de la laïcité.

## 8 - Le développement sportif

Le développement sportif se décline en trois secteurs d'intervention :

- les équipements sportifs structurants,
- le sport éducatif et de loisirs,
- le sport de haut niveau et performance.

L'amélioration des **équipements sportifs structurants sera poursuivie en 2014.**

Après la rénovation du système de refroidissement de la glace de la patinoire et de l'espace convivialité de la salle Dauguet en 2013, la construction du nouveau stade continuera à un rythme soutenu.

Les travaux entamant la reconversion du Palais de Sports débiteront en début d'année.

Dans le domaine du **Sport éducatif et de loisirs**, le gymnase Virginia sera livré en mars 2014. En 2014 également, le gymnase Armagnac sera mis en service et constituera une nouvelle offre d'équipements pour Bordeaux sud.

Les études et les procédures d'appels d'offres des gymnases Ginko et des Bassins à Flot vont se poursuivre pour se concrétiser en 2015. La seconde phase de la démarche de labellisation des pelouses sportives écologiques, démarrée en 2013, sera enclenchée en 2014.

La Ville développera un programme spécifique d'animation sportive de la cité, au travers d'une politique d'animation événementielle, des animations sports pour tous, dont le parc des sports Saint Michel, le skate parc des Chartrons et les transports des écoles de sports associatives. La Ville confortera sa contribution aux prestations d'animations sportives sur le temps scolaire (Voile, golf, patinoire).

Au-delà de la mise à disposition des équipements, ce qui a représenté 263 000 heures d'entraînement clubs et d'enseignements EPS et 11600 compétitions organisées, une soixantaine de structures associatives sont aidées chaque année dans le cadre de contrats d'objectifs.

Le soutien de la Ville au **sport de haut niveau** permet aux équipes de représenter Bordeaux au plus haut niveau et d'offrir un spectacle sportif de qualité aux amateurs bordelais.

Le soutien à l'événementiel de haut niveau porté par les clubs est maintenu : Grand Prix Jean Boiteux de natation, Meeting International d'athlétisme de Bordeaux, Coupe d'Europe de basket

### **La politique de développement culturel**

---

Positionnée parmi les 3 villes françaises dont le rayonnement culturel est en pleine expansion, Bordeaux souhaite accentuer ce dynamisme afin de toucher de nouveaux publics.

#### **1. Rapprocher la culture des Bordelais et s'ouvrir à de nouveaux publics**

Dans une vision prospective du développement culturel du territoire et dans un souci de proximité, les grands chantiers de travaux du mandat poursuivent leur avancée :

- Réouverture du Musée des Beaux-arts en décembre 2013 ;
- Nouveau projet scientifique et culturel pour les Archives municipales relocalisées dans l'ancienne Halle aux farines (ouverture en 2015) ;
- Nouvelle présentation et enrichissement des collections à l'occasion de la requalification du Muséum (ouverture en 2016) ;
- Achèvement de la requalification de la Bibliothèque Mériadeck.
- Rénovation des salles XIXe du Musée d'Aquitaine
- Réhabilitation de la salle Franklin de l'Opéra national de Bordeaux.
- Réhabilitation de l'ancien théâtre de l'Onyx dans lequel l'association Bordeaux Chanson développe, à la tête du collectif Inox, une programmation musicale et littéraire ;
- Lancement de la restauration de la salle de la Pergola, dans le quartier de Caudéran.

Parallèlement, la Ville poursuivra le développement d'équipements culturels de proximité :

- Ouverture, en mars 2014, du CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine),
- Poursuite du renforcement du réseau de lecture publique (lancement de la réalisation de la Bibliothèque de Caudéran).

De nouveaux projets seront mis en œuvre, offrant aux Bordelais de nouveaux espaces culturels :

- Accompagnement du projet de relocalisation de l'activité de la Fabrique Pola au sein des magasins Sud de la Caserne Niel, dans une démarche large de professionnalisation et de mise en réseau des acteurs de la culture.
- Construction d'une Maison des danses dans le quartier Ginko, qui sera un outil de travail structurant pour les compagnies chorégraphiques locales (professionnelles et amatrices) comme pour les habitants. Ce lieu permettra aussi l'accueil d'artistes nationaux et internationaux en résidence.
- Implantation d'une aire dédiée aux Arts du cirque dans le quartier de Brazza.

### **Favoriser une diversité des pratiques culturelles**

L'intégration des associations de pratiques culturelles amateurs dans la politique culturelle menée par la Ville, sera développée en 2014. L'objectif est de créer une synergie entre amateurs et professionnels, de densifier le maillage du territoire et de s'ouvrir vers l'enseignement de nouvelles disciplines : cirque, ateliers d'écriture, pratiques chorales... Cette reconnaissance *a priori* de l'envergure culturelle de ces associations aura un impact fort et permettra de pérenniser leur activité tout en touchant de nouveaux publics.

### **Conquérir de nouveaux publics**

*Les jeunes publics* sont en particulier concernés par le nouveau dispositif encadrant la Carte jeunes, à destination des 0-25 ans. Lancé en mars 2013 à destination des bordelais, il a été étendu à la totalité des agents municipaux. La carte jeunes fait bénéficier l'accompagnant des jeunes (0-16 ans) des mêmes avantages, dans la totalité des établissements culturels municipaux et donne également accès à une offre culturelle à des tarifs préférentiels dans des établissements partenaires (théâtres, Opéra, cinémas...).

Les actions éducatives des musées seront renforcées :

- Nouvelle évolution des *Boîtes Expositions* au CAPC,
- Création de carnets de visite pour le jeune public et de fiches pédagogiques pour les élèves du secondaire et les étudiants au Musée des Beaux-arts...

L'ouverture d'espaces "jeux vidéo", dans plusieurs bibliothèques de quartier, sur le modèle de ceux proposés au deuxième semestre 2013 à Mériadeck, Flora Tristan et Saint-Augustin, permettra de promouvoir une industrie culturelle prisée des 12-25 ans.

Les publics les plus éloignés et/ou empêchés bénéficieront d'actions dédiées :

Le portail documentaire de la Bibliothèque développera les ressources numériques accessibles à distance (livres électroniques et vidéo). Cette bibliothèque en ligne est un atout majeur pour la politique de conquête des publics empêchés ou d'actifs aux horaires de travail non compatibles avec les horaires d'ouverture de la bibliothèque. L'offre numérique du réseau des bibliothèques sera enrichie, avec la mise à disposition de nouveaux outils et services numériques (site jeunesse, plan et visite virtuels, tables numériques interactives...). Le projet 'RFID', facilitant les emprunts et retours des ouvrages pour les usagers, entrera en phase finale.

Le CAPC engagera les phases finales des objectifs définis dans le cadre du projet social, avec la mise en place d'un « programme découverte », en liaison avec le Secours Populaire, à destination des enfants en difficulté sociale.

## **2. Renforcement du soutien à la création et aux acteurs locaux**

Le soutien à la création, qui a bénéficié à 47 structures différentes en 2013, sera renforcé de façon très significative, passant de 150 à 500 000 €. L'attribution des subventions se fera grâce à une commission spécifique et permettra de soutenir des projets originaux comme

- Les compagnonnages,
- Le soutien à la création dans le cadre de manifestations déjà identifiées,
- Les projets totalement originaux

Parallèlement, des lieux d'accueil et de travail se développent :

- Ouverture du 79 rue Bourbon – Pôle Image (associations et artistes travaillant sur l'image fixe ou animée),
- Nouvelles résidences rue du Professeur Demons.

La réforme des rythmes scolaires sera l'occasion de rénover l'offre culturelle périscolaire. Des discussions seront engagées avec les acteurs culturels du territoire. Les établissements culturels seront également concernés, parmi lesquels le Conservatoire, qui intégrera cette problématique dans un nouveau projet de service.

## **3. Donner à Bordeaux une lisibilité et une attractivité nationales et internationales**

Avec l'Etat, Bordeaux cofinance des programmes de restauration des monuments historiques. Les opérations majeures, envisagées en 2014, sont la poursuite des travaux sur la Bourse du travail, et l'aménagement de la crypte historique de l'église Saint-Seurin, La restauration du clocher de l'église Saint Louis sera également entreprise.

Enfin, la Ville poursuivra la mise à niveau de ses équipements pour les rendre accessibles à tous. Des travaux sont ainsi prévus au Musée d'Aquitaine, au Musée des Beaux-arts, au musée des Arts Décoratifs et du Design et dans plusieurs bibliothèques de quartier.

Promouvoir et mettre en valeur tous les patrimoines est une priorité de la Ville. Dans le cadre de la convention Ville d'art et d'histoire signée avec l'Etat, la Ville a souhaité créer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Point de départ de visites thématiques ou d'actions pédagogiques, il sera aussi un lieu de conférences d'intérêt communautaire pour la collectivité territoriale, les habitants, les professionnels,

les touristes et les jeunes publics. Le CIAP de Bordeaux sera ouvert au public, place de la Bourse, dès mars 2014. Il aura pour objectif de mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales, de sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère, de mieux faire connaître le patrimoine immatériel. Il répond au plan d'action opérationnel défini dans le plan de gestion UNESCO.

Une signalétique homogénéisée, qui permettra d'identifier dans la Ville tous les bâtiments municipaux dédiés à la culture, sera mise en place. Cela concernera près d'une quarantaine de sites. Des *Balades urbaines* seront réalisées dans tous les quartiers de la ville, à un rythme mensuel.

Afin de renforcer l'attractivité des musées, un « assistant de visite », permettant la mise en œuvre d'applications multimédia sur Smartphone sera développé en lieu et place des audio-guides (sur les expositions permanentes du musée d'Aquitaine et du musée des Beaux Arts tout d'abord, puis progressivement sur d'autres musées et expositions

La programmation muséale bénéficiera d'un rayonnement international, grâce au partenariat entre les musées d'Aquitaine, des Beaux Arts et du CAPC et la ville de Los Angeles. L'accent sera mis sur la scène artistique contemporaine californienne avec

- Des expositions consacrées aux travaux d'Aaron Curry et à deux artistes émergents : Carter Mull et Dan Finsel au CAPC,
- La présentation des chefs d'œuvre des collections photographiques du Los Angeles County Museum of Art (LACMA),
- Une exposition sur l'art Chicanos au Musée d'Aquitaine.

Chaque année, plus de vingt projets de coopération artistique sont soutenus par la Ville de Bordeaux et l'Institut Français, en dialogue avec de nombreuses régions du monde (Afrique de l'Ouest notamment).

Le développement de la communication par Internet et les réseaux sociaux permettra de renforcer la lisibilité de l'action culturelle. Après le lancement du portail des Bibliothèques en 2013, de nouveaux sites Internet seront créés :

- Ouverture du site des Archives municipales courant 2014,
- Création d'un nouveau site pour le Musée des Arts Décoratifs et du Design,

Après le succès de l'ouverture d'une boutique au CAPC, une réflexion est engagée pour la mise en place d'une boutique au Musée d'Aquitaine (ouverture prévue en 2015).

## **La politique de vie démocratique**

---

Cette politique poursuit plusieurs finalités :

- Favoriser l'expression et la participation de tous les habitants au travers d'une concertation régulière avec les élus de la Ville, en lien avec les acteurs locaux,
- Promouvoir l'accès au droit de tous les habitants,
- Multiplier les liens entre les habitants,
- Accompagner les initiatives locales, les démarches des usagers, des habitants, des associations.

## **La vie associative**

Par le biais de sa politique en direction de **la vie associative**, la Ville poursuit l'amélioration des services offerts aux associations. La charte de la vie associative permet de renforcer une relation durable et lisible entre la Ville et le monde associatif bordelais. Sur le territoire,

c'est 6000 associations déclarées, 4000 très actives et plus de 15 000 bénévoles qui œuvrent autour de multiples projets.

Au titre des actions menées pour promouvoir le bénévolat, la **bourse permanente du bénévolat** située à l'Athénée Père Joseph Wresinski, fait face à un succès qui incite à son développement, avec en particulier une future mise en ligne sur le portail de la Ville des offres de bénévolat et des demandes.

Le programme d'ateliers **de formation théoriques et pratiques** dédiés aux bénévoles associatifs s'est enrichi de formations et de soirées débats sous forme de quizz ludiques

Au titre des aides indirectes accordées aux associations, 11 000 mises à disposition gratuites par an dans les 50 salles municipales représentent en termes de valorisation plus de 918 000 €.

Dans le domaine événementiel, la Ville organise Cap associations, les pique-niques de quartier, la journée mondiale du bénévolat, la conférence de la vie associative dans un souci constant de renouvellement de l'offre apportée aux Bordelais.

Au titre des équipements associatifs, les travaux de réhabilitation de la Halle des Douves démarrent.. En 2014, sera rédigée une convention qui fixera les termes de la cogestion de cet équipement avec le collectif associatif « la Halle des Douves ».

### **L'accueil et la citoyenneté**

Dans le domaine essentiellement régalien qui couvre les services de **l'accueil et de la citoyenneté**, les accompagnateurs des résidents bordelais dans leur vie administrative civile et dans le cadre d'une réglementation nationale évolutive, l'objectif principal reste l'offre d'une prestation de qualité, axée sur l'accessibilité et la réactivité.

Le maintien du **label AFNOR-AFAQ Qualiville**, pour la troisième année consécutive, confirme l'adaptation des améliorations mises en œuvre aux vœux du public et encourage leur poursuite.

La **dématérialisation** accrue de démarches administratives, le développement et le lancement de nouveaux modes de communication électronique pour les administrés, l'optimisation des conditions d'accueil et d'écoute, participent de l'amélioration de l'accès du citoyen aux droits, de la simplification de l'administration et de l'accélération des réponses apportées aux demandeurs.

### **Les cimetières**

La campagne de sauvegarde du patrimoine funéraire du cimetière de La Chartreuse se poursuivra avec la réfection des murs d'enceinte et la rénovation de concessions appartenant à la ville et présentant un caractère architectural ou historique, la mise aux normes des toilettes publiques Bonnac, le changement des menuiseries du dépositoire et du bureau de la Conservation.

Au cimetière Nord est prévue la poursuite de la réfection du réseau d'assainissement, la dernière tranche de l'aménagement de la série R (humanisation de la série des terrains non concédés) et la construction d'un ossuaire. Au cimetière des Pins Francs, la réfection des allées principales est envisagée.

## **Démocratie et médiation de proximité**

La Ville prendra en compte la réforme territoriale pour adapter son organisation spatiale.

Fortes de l'expérience du mandat 2008-2014, les équipes mettront leur expertise au service du renouvellement des commissions permanentes de quartier et au suivi des travaux de chaque commission. Un cycle de formation sera proposé aux nouveaux **conseillers de quartier** pour accompagner leur renouvellement.

Dans la poursuite des travaux d'élaboration de la Charte de la participation, validée en Conseil Municipal, en 2013, la Ville élaborera un référentiel de concertation et de participation de nos concitoyens qui concernera l'ensemble de ses procédures.

## **La prévention des risques et la tranquillité**

---

Par son action dans le domaine de la **prévention des risques**, la Ville participe au développement d'une politique de proximité et de tranquillité. Elle favorise, par une présence active dans les quartiers, une politique de prévention et de dissuasion propice au développement d'un sentiment de tranquillité.

Elle édicte des normes qui concourent à la tranquillité en milieu urbain et veille à leur respect, en organisant des opérations de contrôles.

Elle garantit également la sécurité des établissements recevant du public et des lieux de grands rassemblements lors des événements festifs d'importance.

### **Tranquillité publique**

Dans un contexte de moindre présence de la police nationale sur les problématiques de proximité, la police municipale doit adapter en permanence son organisation afin de répondre, à moyens constants, aux objectifs de la Ville en matière de tranquillité publique.

Cette évolution s'accroît avec un afflux touristique grandissant et un programme ambitieux d'événements festifs d'envergure. L'émergence de nouveaux quartiers confirme la nécessité de rationaliser les moyens, afin d'assurer une présence sur l'ensemble du territoire.

Les modes d'intervention ont ainsi su évoluer et s'adapter aux nouveaux besoins de la ville et de ses nuisances : la création en 2013 de la brigade de prévention et de lutte contre les incivilités permet une plus grande efficacité en soirée (nuisances sonores, alcoolisation excessive sur la voie publique...)

Grâce à un travail collaboratif fructueux (notamment grâce aux échanges d'informations réguliers avec Aquitanis), la prévention des installations illégales de gens du voyage fait l'objet d'une attention particulière, avec l'appui de la part de la brigade équestre sur le secteur de Bacalan.

Chaque année, un plan d'extension de la vidéo protection est approuvé sur la base d'un diagnostic de sécurité qui rejoint les préoccupations de la population (Grand Parc, Mériadeck, Bordeaux Maritime). Le parc des caméras va faire l'objet, à partir de 2014, d'un renouvellement et d'une modernisation, échelonnés sur plusieurs années.

### **La lutte contre les nuisances**

Un projet de plan d'urgence pour l'air a été diffusé par l'Etat et remplace les ZAPA. Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), approuvé par le préfet, doit être appliqué. De

nombreuses actions prévues par ces plans vont nécessiter la création et l'organisation de groupes de travail transversaux, auxquels la Ville participera.

Le 2<sup>ème</sup> plan National Santé Environnement (2009-2013) préconise la mise en place de systèmes de mesures et d'information sur la **qualité de l'air intérieur** (QAI) dans les établissements recevant un public nombreux et vulnérable (enfants, personnes âgées). Il est prévu de rendre obligatoire cette surveillance à partir de 2015

Le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** est également en phase de finalisation et devrait être présenté fin 2013 ou courant 2014. Ce plan fait suite à l'élaboration des cartes bruit. Il vise à préserver les zones non exposées et à proposer un plan d'actions correctives sur les zones exposées.

La Ville a souhaité étendre le champ du plan au-delà des nuisances liées au trafic, en intégrant des actions portant sur l'activité de ses services (mesures de lutte contre le bruit des engins de la propreté, des espaces verts, ...)

### **La santé**

Suite à la finalisation en 2013 du Contrat Local de Santé, conclu entre 7 partenaires (l'ARS, la Ville de Bordeaux, le Préfet de la Région Aquitaine, le Président du Conseil Général, le Recteur d'Académie, le directeur du CHU et le directeur de la CPAM 33), des **actions prioritaires en matière de santé** seront mises en œuvre en 2014 et constitueront une véritable plus-value aux actions déjà menées par la Ville.

### **La lutte contre l'habitat insalubre**

Afin de lutter contre **l'habitat insalubre**, le partenariat Ville / CAF (dans le cadre du dispositif « Vivre dans un logement décent ») a été appliqué dans le secteur Marne/Yser. Ce dispositif sera étendu à un autre secteur dégradé. Il visera à donner à la CAF les possibilités de maîtriser la relocation et garantir l'accès à un logement décent. En outre, et toujours dans un souci d'améliorer le partenariat entre les divers intervenants, le transfert des informations sur le logiciel ARIANE de l'ARS Aquitaine s'organise.

### **La sécurité dans les ERP et la sécurité civile**

Une nouvelle organisation au sein des équipes de sécurité dans les ERP et de sécurité civile va progressivement se mettre en place courant 2014, pour améliorer la programmation des visites périodiques obligatoires des ERP.

Dans le domaine de la sécurité des populations, la refonte du Plan communal de sauvegarde sera finalisée fin 2013 / début 2014, et soumise à l'approbation du conseil municipal. Des formations seront organisées en tant que de besoin sur la gestion de crises.



---

## Projet urbain

---

Pour sa sixième édition, qui se déroulera du 11 au 14 septembre 2014, Agora s'intéresse à l'espace commun, aux espaces de vie utilisés par chacun, chaque jour, et ouvre le débat sur l'espace public.

La Ville aborde aujourd'hui ces questions très complexes dans l'ensemble des projets qu'elle mène, tant dans les grands projets d'urbanisme que dans les quartiers déjà constitués, et invite les métropoles françaises à l'accompagner sur ce terrain pour en faire un thème national de réflexion.

Avec son Projet Urbain, la ville de Bordeaux est passée de 210 000 habitants en 1990 à plus de 245 000 habitants aujourd'hui. Avec un objectif de 330 000 habitants en 2030, soit 100 000 de plus qu'en 2005, dans le cadre d'une agglomération d'aujourd'hui 750 000 habitants et qui deviendrait « millionnaire », Bordeaux rejoindrait, à cette échéance, la catégorie des grandes métropoles, à même de rivaliser avec les grandes villes européennes en terme d'attractivité, donc de développement, et, in fine, de création d'activités et d'emploi.

Pour y parvenir, et parce que le territoire bordelais dispose d'importants espaces à urbaniser, la Ville planifie, dans le cadre de son nouveau projet urbain, la construction ou la réhabilitation de 60 000 logements dont 10 000 sur Euratlantique, 10 000 sur le secteur de Bastide Nord (Brazza et Niel notamment), 10 000 sur le secteur allant des Bassins à flot à Ginko, 13 500 sur le nord de Bordeaux, et de l'ordre de 16 500 en diffus sur le reste de la Ville.

Ces logements comme les bâtiments à construire nécessaires à la mixité fonctionnelle devront être de qualité et répondre aux exigences du développement durable.

Cette ambition réunit de façon transversale les acteurs qui œuvrent pour mettre en place le projet urbain Bordeaux 2030 et faire de Bordeaux une ville dynamique, attirante et rayonnante pour les générations futures.

### 1. La politique de développement urbain

---

En matière de développement urbain, l'objectif est d'affirmer la dimension métropolitaine de Bordeaux et de conforter le rôle de la ville-centre dans le développement de l'agglomération bordelaise.

#### 1. L'aménagement urbain

Dans le projet urbain, la Ville a fixé les grandes orientations de sa politique de développement :

- La mise en œuvre des secteurs de projets qui constituent l'arc de développement durable reliant les quartiers du Lac et des Bassins à flot, du territoire de Brazza connecté à l'hyper centre grâce à l'ouverture du pont Jacques Chaban-Delmas, de Niel, de Garonne Eiffel et des quartiers Saint Jean / Belcier, en prenant appui sur les infrastructures et des dispositifs de transports collectifs.

- L'intervention de la ville sur la nature et la complémentarité des programmations, afin de développer des quartiers à la fois diversifiés et attractifs, qui affichent chacun leurs spécificités.
- La lutte contre le processus d'étalement urbain en proposant des formes d'urbanisation soucieuses d'économiser les ressources foncières, et aptes à développer une densité satisfaisante.
- Le développement de l'offre de logements, mieux adaptés, plus modulables, à des prix raisonnés, répondant aux besoins des Bordelais.
- Le rapprochement de l'habitat et l'emploi.
- L'intervention sur les quartiers anciens ou constitués afin de les intégrer à la dynamique urbaine générale de la ville, en prenant en compte le maintien en place des populations les plus fragiles.
- La volonté d'assurer la valorisation patrimoniale de la ville en lien avec le classement au patrimoine mondial et assurer l'évolution des documents stratégiques (PSMV, P.L.U., S.C.O.T.).
- La participation active de la Ville à l'évolution des règles d'urbanisme (PLU et PSMV) afin d'en améliorer la lisibilité et la compréhension par les administrés.
- La volonté de promouvoir les préoccupations en matière de développement durable et de patrimoine et les objectifs du projet urbain au travers des autorisations d'urbanisme.

L'année 2014 sera donc l'occasion de poursuivre :

- Les grands objectifs d'un développement urbain durable, dont la traduction se trouve dans les secteurs de projets,
- Les études d'urbanisme et opérations d'aménagement,
- La concertation et la communication autour du projet urbain,
- Le conseil et la communication en termes d'autorisations d'urbanisme et du droit des sols,
- Le recensement de la ville de pierre qui participe à la valorisation du patrimoine.

La Ville poursuivra, en liaison avec la Communauté Urbaine, la mise en œuvre concrète des grandes opérations d'urbanisme :

- Berges du Lac/GINKO avec le quartier des Aubiers,
- Bassins à flot,
- L'aménagement de Brazza,
- Bastide Niel,
- Bordeaux (re) Centres,
- Grand Parc,
- Aubiers/Cracovie.

L'animation du projet urbain sera poursuivie avec :

- L'organisation de la sixième édition de la Biennale Agora dont le thème sera l'espace public. La Ville a désigné Youssef TOHME comme commissaire d'Agora 2014,

- Une consolidation de la communication sur internet par le biais du site Bordeaux 2030 et la mise en place de procédures de numérisation permettant d'améliorer les relations avec les usagers,
- La poursuite des réunions de concertation à Caudéran, dans les quartiers des Aubiers, du Grand-Parc, aux Bassins à flot, à Brazza et à Niel, à la Benauge et qui donneront lieu, comme chaque année, à la rédaction de livrets,
- La déclinaison de la collection « portraits de quartiers » avec la parution de deux nouveaux opus, sur les quartiers Grand-Parc/Chartrons et le second volet Bordeaux Maritime.

L'année 2014 sera l'occasion de poursuivre les études sectorielles :

- L'étude de projet urbain sur le Grand Parc,
- L'étude urbaine de Caudéran,
- La poursuite du partenariat avec l'Université pour l'étude sur le site de Carreire dans le cadre du plan Campus,
- Le devenir du stade Chaban-Delmas,
- Des études de faisabilité sur les secteurs de projet,
- Et l'accompagnement de la démarche « 50 000 logements » de la Communauté Urbaine sur le site pilote à Bordeaux Nord.

## 2. Le droit des sols

Par son action dans le droit des sols, la Ville participe pleinement à la mise en œuvre du projet urbain 2030 par la délivrance d'autorisations d'urbanisme en assurant la plus grande sécurité juridique pour la collectivité.

Afin de contribuer au développement durable et d'améliorer la qualité de service, la ville poursuivra la démarche de numérisation des procédures administratives et des dossiers archivés. Cela constitue une démarche de projet, échelonnée sur trois ans, de 2013 à 2015.

En 2014, deux étapes importantes seront activées :

- La numérisation des dossiers d'autorisation d'urbanisme déposés, permettant de réduire à 2 au maximum, le nombre de dossiers déposés,
- Le traitement numérique des certificats d'urbanisme, via un partenariat avec la Chambre des notaires. Testée cette année avec succès, cette méthode permettra aux notaires en 2014 de remplir et transmettre par voie numérique les certificats d'urbanisme.

En 2014, le droit des sols sera pleinement associé à la révision du PSMV en cours (secteur sauvegardé) en partenariat avec les services de l'Etat, la CUB et le chargé d'études.

La Ville contribuera également de manière active à la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme. Les demandes en matière d'évolution de règle, de poursuite et de développement des opérations d'aménagement seront recensées et la coordination du travail de collaboration mené avec la CUB sera renforcée. En 2014 la révision du PLU devrait entrer dans une phase plus administrative (procédures d'enquête publique, consultation des conseils municipaux, etc) avant l'approbation du document révisé prévue en 2015.

Deux objectifs principaux orienteront ce processus :

- Maintenir un rythme soutenu de rencontres des administrés avant le dépôt des autorisations d'urbanisme

Afin de transmettre les aspects réglementaires et les ambitions de qualité architecturale et urbaine portés par la Ville, pour faciliter par la suite l'instruction des demandes, un temps important sera consacré à l'accueil de tous les porteurs de projet (promoteurs, architectes, particuliers) dans le cadre de la commission des avant-projets et par le biais de rencontres individuelles.

- Maintenir une présence renforcée de l'architecte conseil et de l'expertise en matière de développement durable pour les projets importants en préalable au dépôt des demandes de permis.

Afin de permettre un suivi efficient des grands projets de construction, conserver un rythme de 2 à 3 commissions des avant-projets par mois semble nécessaire.

### 3. L'habitat

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, il y avait 19 003 logements sociaux pour 129 071 résidences principales, soit un taux de logements sociaux de 14,7 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, il y avait 22 160 logements sociaux pour 135 560 résidences principales, soit un taux de logements sociaux de 16,4 %. Ainsi, en 6 ans, **3 160 logements sociaux** ont été réalisés, ce qui représente **49 % des logements mis en service sur la période**.

L'action de la Ville en matière de logement et de rénovation urbaine se concentrera autour de cinq actions prioritaires pour 2014 :

- intensifier la production de logements sociaux et faciliter l'accès au logement social, notamment dans le cadre de la nouvelle loi ALUR sur le logement,
- aider les propriétaires privés à rénover leur logement dans une perspective sociale et lutter contre le mal logement et la précarité énergétique,
- promouvoir l'accession à la propriété en développant du logement abordable,
- créer des logements adaptés pour les personnes vulnérables, en particulier des pensions de famille,
- construire des logements durables et de haute qualité d'usage, dans les opérations d'aménagement, mais aussi en centre ancien.

L'année 2012 a été marquée par un ralentissement net, au plan national, de la construction de logements. Une reprise s'est amorcée en 2013, particulièrement à Bordeaux, et devrait se poursuivre en 2014. En tant que ville-centre de l'agglomération fortement attractive, de nombreuses livraisons de logements sont prévues à Bordeaux, notamment sur les Bassins à flot et à Ginko.

La Ville portera une attention particulière à :

- L'attribution des logements sociaux, dans un contexte de croissance de la demande et au regard des nouvelles exigences de transparence de la loi ALUR,
- La finalisation du PLU 3.1 de la CUB qui intégrera la politique de l'habitat communautaire, par le biais des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui comportent une territorialisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs souhaités,
- Une montée en régime de l'intervention sur l'habitat privé, après l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention fin 2013 et le nouveau programme d'intérêt général de la CUB,

- L'aide aux accédants à la propriété, avec le Passeport 1<sup>er</sup> logement. Le lancement de nouvelles opérations immobilières, fin 2013, offre l'opportunité de labelliser des logements neufs et de viser une centaine d'accédants aidés en 2014,
- La requalification du centre historique, dans le cadre de Bordeaux (re)centres. Les premières livraisons d'opérations importantes auront lieu en 2014, avec une soixantaine de nouveaux logements sociaux. En 2014, s'achève à cet égard le contrat de Incité. La consultation engagée donnera lieu à la sélection de l'opérateur de la future concession d'aménagement en centre historique.
- La rénovation urbaine de la Benauge et des Aubiers. Dans l'éventualité d'un nouveau Programme national de rénovation urbaine, la Ville a défini, avec ses partenaires, un programme ambitieux pour ces quartiers. La phase opérationnelle a débuté en 2013 et se poursuivra en 2014.
- La lutte contre la précarité énergétique. Le dispositif « Allo Energie », mis en place fin 2013, permettra de mieux repérer les ménages en difficulté par rapport à leurs factures d'énergie,
- Le développement de logements adaptés aux personnes vulnérables et la mise en place de dispositifs de facilitation d'accès au parc privé, dans le cadre du logement « accompagné ». Une pension de famille sera en chantier pour une livraison en 2014 et un autre chantier devrait démarrer au premier semestre 2014. L'ambition, dans le souci d'une répartition territoriale équilibrée, est de permettre l'ouverture d'une pension de famille (ou lieu d'accueil de la vulnérabilité) par quartier.
- La poursuite du programme partenarial « vivre dans un logement décent » avec la Caisse d'Allocations Familiales. L'objectif est d'instaurer l'équivalent d'un « permis de louer », pour garantir à tous un logement décent.

#### **4. Le développement économique, l'emploi et l'enseignement supérieur**

La Ville s'est fixé comme objectif la création de 25 000 nouveaux emplois, à l'horizon 2030, en cohérence avec la croissance démographique planifiée.

Avec un taux annuel de croissance des emplois privés supérieur à 1 % et une meilleure résistance à la crise, le tissu économique bordelais fait la preuve de sa réactivité. Et en termes d'attractivité, Bordeaux est aujourd'hui au 3<sup>e</sup> rang des métropoles pour le dynamisme de son taux de création d'entreprises.

L'arrivée des premiers programmes de bureaux dans les nouveaux quartiers de Bordeaux Euratlantique et des Bassins à Flot, ainsi que le maintien de la politique offensive du territoire en termes d'infrastructures et de grands projets (Pont Chaban-Delmas, LGV, Cité des Civilisations du Vin, nouveau stade, ...) vont permettre à la ville de confirmer son attractivité.

Enfin, Bordeaux, cité digitale, participe à la croissance numérique, avec une expertise reconnue internationalement dans le e-commerce, la 3D, le traitement de données, ou la « gamification ». Elle affiche une croissance de 14% par an des emplois numériques.

La Ville orientera son action sur 4 axes principaux :

- Investir pour la croissance
- Soutenir l'entrepreneuriat
- Développer le rayonnement de Bordeaux
- S'engager pour l'emploi

## ● Investir pour la croissance

La Ville de Bordeaux s'engage fermement dans l'accompagnement de tous les entrepreneurs, commerçants et artisans du territoire, dans leur stratégie d'implantation et de développement, conformément au projet urbain Bordeaux 2030.

Une attention particulière est portée aux filières stratégiques à renforcer ou développer :

- Tertiaire supérieur
- Numérique
- Tourisme
- Santé
- Industries du fleuve
- Négoce – petite industrie
- Commerce – artisanat

En association avec ses partenaires (chambres consulaires, Ronde des Quartiers de Bordeaux), la Ville poursuivra son action en faveur du commerce et l'artisanat avec des opérations qui s'inscrivent dans les objectifs de la tranche 3 de l'OUC (lancée en 2014) et visent à accompagner les commerçants et les artisans dans la modernisation des points de ventes et pour une meilleure appropriation du numérique au service du développement de leur activité.

Des actions de promotion de l'attractivité économique du territoire sont organisées à Québec, Bruxelles, Bilbao, Bristol...

La Ville est particulièrement volontaire dans l'accompagnement de la croissance digitale du territoire, (croissance des entreprises numériques et numérisation de l'économie classique) avec :

- la grande jonction : processus de transformation numérique de l'économie (Pôle Numérique Aquitain) par l'animation de réseaux d'acteurs numériques et de l'économie classique tout au long de l'année. La Semaine Digitale en est l'événement central.
- la prospection, l'accompagnement, l'installation d'entreprises et d'écoles dans les métiers du web et du management / commerce sur les Bassins à Flot ainsi que l'animation de groupes de travail sur le projet. Plusieurs grands groupes d'écoles d'enseignement supérieur se positionnent actuellement sur le secteur des Bassins à flot et viendront renforcer le pôle Campus Chartrons déjà constitué de 20 écoles et 7 200 étudiants,
- l'animation de la relation entre entreprises innovantes et écoles, pour faciliter la correspondance des formations aux besoins de l'économie digitale sur la ville de Bordeaux,
- des actions de sensibilisation dans les établissements de second degré, sur les métiers du numérique et l'entrepreneuriat,
- la participation à l'animation et la construction du Pole Numérique Aquitain
- sa candidature, conjointe avec la CUB, à l'appel à projet lancé par l'Etat sur la création des "Quartiers numériques"

## ● Soutenir l'entrepreneuriat

La création d'entreprises est dynamique sur le territoire. En 2014, la Ville de Bordeaux confortera son soutien par :

- l'ouverture de la pépinière Darwin dédiée au développement durable et à l'innovation d'usage et la conception de la pépinière des métiers de la ville aux Bassins à flot

- la mise en réseau des dispositifs pour l'entrepreneuriat, en lien avec la Plateforme de l'Initiative et de l'Emploi (Maison De l'Emploi) et l'ensemble des pépinières. Cette coordination prendra la forme de dispositifs adaptés déployés dans les divers lieux actuellement isolés : conférences, présence d'acteurs de l'accompagnement et mentorat dans les pépinières, espaces de co-working, dans les écoles et universités, en liaison avec l'association "Bordeaux Entrepreneurs"

- une mise en avant des entreprises et des entrepreneurs à travers le journal télévisé économique « JT Bx Eco ».

Un accent particulier sera porté à la promotion et au développement des nouveaux modes de travail, à l'émergence de nouveaux usages, à l'innovation sociale et au développement durable. Il s'agit de favoriser la structuration de l'économie sociale et solidaire sur le territoire, tout en élargissant son périmètre à l'ensemble des formes d'entrepreneuriat tournées vers l'utilité collective, les collaborations, la création de valeurs durables.

#### ● Développer le rayonnement de Bordeaux

La Ville poursuivra ses actions de promotion de l'attractivité économique du territoire, en mettant en place des outils de marketing territorial avec « Osez Bordeaux ». Une gouvernance composée d'une cinquantaine de chefs d'entreprises actifs contribue à la conception et à la mise en œuvre d'événements et d'initiatives.

La promotion de l'attractivité économique, c'est aussi la valorisation :

- des filières industrielles d'excellence autour des pôles de compétitivité, avec qui la Ville renforce ses relations,
- des grands projets de l'Université de Bordeaux (IdEx, Initiative d'excellence et opération campus) visant à positionner Bordeaux comme un pôle universitaire internationalement reconnu

Enfin, les actions de promotion de la Ville auprès des investisseurs et des enseignes de distribution nationales et internationales seront renouvelées et amplifiées par la participation aux salons MIPIM , SIEC et MAPIC, et par l'organisation de journées d'accueil sur Bordeaux

#### ● Favoriser l'accès à l'emploi

La Ville de Bordeaux poursuivra son action en faveur de l'accès à l'emploi en la structurant autour de 2 grands axes :

##### 1. l'accès à l'emploi ou le retour à l'emploi

- par l'insertion : La Ville soutient le retour à l'emploi durable des personnes les plus en difficulté grâce à l'application systématique des clauses d'insertion dans les marchés publics (plus de 80 000 heures d'insertion en 2013), et une attention particulière à la diversification des publics (femmes, seniors..), ainsi que par des dispositifs d'accompagnement personnalisé, au PLIE et à l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance

- par l'égalité des chances : Valoriser les compétences afin de favoriser l'accès à l'emploi, est une priorité de la Ville. A ce titre, la Ville est le principal financeur de la Mission locale de Bordeaux, avec l'accompagnement vers l'emploi d'un millier de jeunes chaque année

- par la création d'entreprise : La Ville développe son action envers les futurs entrepreneurs par des dispositifs d'accompagnement, de financement et d'information. Elle soutient en ce sens la Plateforme de l'Initiative et de l'emploi (maison de l'emploi), la Caisse Sociale de Développement Local et le Village de la création.

## 2. des événements publics pour des publics ciblés

La Ville souhaite mettre en relation directe l'offre et la demande à travers des manifestations rythmant l'année et touchant des publics prioritaires tels que les jeunes (salon du recrutement en alternance, AQUITEC, Jobs d'été), les personnes en situation de handicap (Rencontres Emploi Handicap), les publics des quartiers prioritaires (Rencontres Territoriales de l'Emploi Bordeaux). Certains forums de recrutement ciblent aussi des domaines, comme celui des métiers du commerce et de l'artisanat ou celui des métiers de la petite enfance.

## 5. Paysages, espaces verts et espaces publics

Une ville durable ne peut se concevoir sans la réalisation d'espaces verts significatifs et d'espaces publics de qualité.

Dans ce cadre, les six orientations définies en conseil municipal en 2010 seront poursuivies :

- conforter les espaces naturels des berges ;
- poursuivre la trame verte en cœur d'agglomération ;
- œuvrer pour une réintroduction d'une agriculture maraîchère en ville ;
- généraliser la gestion écologique des espaces verts ;
- mieux éduquer, communiquer, sensibiliser ;
- faire du citoyen un acteur de la ville verte.

Les objectifs de l'année 2014 s'inscrivent dans la continuité de cette politique menée par la Ville :

- la poursuite des travaux d'aménagement de l'espace Saint Michel ;
- le réaménagement de la place André Meunier dans le cadre de Bordeaux Re-Centres ;
- le lancement du réaménagement du Parc Pinçon au cœur du quartier de la Bastide ;
- le lancement des travaux pour l'aménagement du jardin traversant d'Armagnac ;
- la préparation des réaménagements connexes à l'arrivée du tramway sur la rive est du lac de Bordeaux et aux abords du nouveau stade ;
- l'accompagnement du projet urbain du secteur Aubiers Cracovie avec la réhabilitation des plantations du Cours des Aubiers.

Sur la rive droite du fleuve, le développement des nouveaux quartiers que sont Bastide Niel, Brazza et Garonne Eiffel est anticipé par l'aménagement du Parc aux Angéliques qui va se poursuivre avec :

- la suite de l'aménagement de la séquence Queyries ;
- le lancement des travaux d'aménagement de la séquence Deschamps par Bordeaux Euratlantique dans le cadre d'une convention signée avec la Ville ;



-la finalisation de la zone transitoire du parc située en amont du Pont Jacques Chaban-Delmas.

La Ville conforte également son investissement sur ce thème par l'action du Lycée Horticole dont le projet pédagogique s'étoffe d'une « pédagogie par projets » et se tourne vers l'action sur la Ville et ses quartiers, avec une intervention renforcée en matière de réalisations de proximité. Le lycée horticole Camille Godard présentera sa première classe aux épreuves du BTS en juin 2014.

Enfin, le Jardin botanique, dont la finalité reste de structurer, de conserver et de diffuser de la connaissance sur les plantes, la nature et l'environnement, verra en 2014 ses activités d'animation réorientées au plus près des publics scolaires bordelais dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

## **2. la politique de développement durable**

---

La Ville se construit en prenant en compte les exigences d'un développement durable. Face à l'urgence climatique, rappelée encore récemment par le 5<sup>ième</sup> rapport du GIEC, Bordeaux a adopté dès septembre 2012 un second Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour la période 2012-2016.

Si la Ville entend poursuivre, développer et mettre en œuvre la politique de développement durable déclinée dans l'Agenda 21 et son PCET, la dernière année d'exercice de son Agenda 21 sera dédiée à la préparation de sa refonte.

Au croisement des enjeux environnementaux, économiques et sociaux, la recherche d'exemplarité sur le territoire en matière de construction, d'énergie, d'eau, d'entretien des espaces sera renouvelée en 2014.

## **La mise en œuvre de l'agenda 21**

---

La Ville poursuivra son rôle d'information, d'accompagnement et d'incitation à l'égard des Bordelais. La vocation de la Maison éco citoyenne, qui s'affirme après 3 années d'existence, s'inscrit dans cette volonté de partager la construction d'une ville durable. La territorialisation de l'Agenda 21, notamment par la transposition vers d'autres quartiers d'expériences réussies (jardins partagés ou familiaux, rues végétalisées, ...), appuyée par des commissions dédiées au développement durable dans les quartiers, va pouvoir se développer.

Dans le cadre de l'application des directives du Grenelle 2, de la conférence environnementale et de la restitution future (juin 2014) du débat national sur la transition énergétique, de l'application du Plan de Protection de l'Atmosphère ou encore de la réforme annoncée de simplification du code de l'environnement, 5 axes vont structurer l'action de la ville en matière de développement durable :

### **1. Assurer le pilotage, le suivi et l'évolution de l'Agenda 21 et de son PCET en cohérence avec le projet urbain et le projet social de la Ville**

- Poursuivre le déploiement des 38 actions du PCET 2012-2016, notamment pour que Bordeaux puisse prétendre au label européen gold Cit'ergie
- Participer à la planification énergétique du territoire (ALEC & A'URBA), accompagner le développement des énergies renouvelables (hydroliennes du projet SENEEOH, géothermie ...)

- Etablir le bilan des 6 années de l'Agenda 21 et apporter les ajustements compatibles avec le nouveau PCET (bilan, objectifs, actions, mesures et indicateurs)

## **2. Transposer au sein de la collectivité les principes de développement durable à l'ensemble de ses modes de fonctionnement et à toutes ses missions**

- Poursuivre et relancer la politique de maîtrise de la consommation d'eau (économie et substitution) au regard du rôle de la ressource en eau en matière d'adaptation au changement climatique.
- Mettre en œuvre le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)
- Etendre le rôle des correspondants énergie à celui d'ambassadeurs de la politique de développement durable de la Ville

## **3. Mobiliser les Bordelais et les acteurs locaux, notamment grâce à la Maison écocitoyenne**

- Renforcer les actions impulsées, comme les opérations Familles à Energie Positive ou Mac'Eau et Soutenir de nouvelles actions comme les visites à domicile pour apporter aux Bordelais des conseils énergie au sein même de leur habitat
- Animer et coordonner le Club Climat Energie des Entreprises de Bordeaux afin de fédérer de nouveaux acteurs en 2014
- Donner au projet Car-à-pattes l'appui nécessaire à son essor et à sa pérennisation auprès de toutes les écoles de Bordeaux
- Renforcer les partenariats avec les associations, dont le nombre a doublé au cours des 3 dernières années, afin de mener à bien les actions de terrain (Créaq, Petits débrouillards, Terre et Océan,...)

## **4. Renforcer et pérenniser la territorialisation de l'Agenda 21 dans les quartiers**

- Poursuivre la territorialisation des actions dans les quartiers de la ville et en initier de nouvelles
- Animer des ateliers ludiques et pratiques délocalisés sur différents thèmes : réduction des déchets, santé/nutrition, gaspillage alimentaire, consommation responsable, écomobilité, écogestes au quotidien, etc.

## **5. Promouvoir les engagements de la Ville auprès des institutions locales, nationales et des organismes internationaux**

- Participer à des comités techniques (Plan de Protection de l'Atmosphère, logistique urbaine, projets d'aménagements ...)
- Participer aux groupes de travail du Réseau des acheteurs Aquitains, des PCET, Réseau des Agendas 21, Comité 21, Energies cités,...
- Accompagner les actions de coopération internationale en direction des villes jumelles en matière de développement durable (bilan carbone à Wuhan, eaux pluviales à Ouagadougou, « ceinture verte » à Bamako,.....).

## **La qualité des espaces publics de proximité**

---

Devant une fréquentation en constante progression, la Ville doit répondre à une exigence croissante de qualité de ses espaces publics à moyens constants.

Cette préoccupation repose sur un niveau de rigueur constant en matière d'occupation du domaine public, une vigilance et un signalement systématique des désordres, des programmations adaptées en matière de maintenance et de propreté et une évolution régulière de nos modes opératoires sur le terrain.

### **1. Gestion et maintien du patrimoine vert**

L'aménagement progressif des grandes structures paysagères, épine dorsale du projet de Bordeaux 2030, se poursuit.

Dans un contexte d'extension des surfaces d'espaces verts, les principaux objectifs 2014 portent notamment sur :

- une qualité de service optimisée (maintenance, recherche d'esthétique et de confort, sécurité des espaces, animation), qui se concrétise notamment par la labellisation écologique des parcs, la démarche « Arbres Remarquables », mais aussi par la reconquête du label « Villes et Villages fleuris » ;
- une exigence environnementale élevée, par la déclinaison de l'Agenda 21 et notamment la démarche ISO 14001, l'extension de la gestion raisonnée aux espaces gérés non labellisés, l'élaboration de la charte de l'arbre. A ce titre, le partenariat avec l'unité de recherche mixte UMR-Biogéco va se poursuivre avec un important travail sur la recherche de solutions d'aménagements verts sur sites pollués dans des conditions économiques contraintes ;
- le développement du lien social, notamment par des actions d'insertion socio-économique.

Enfin, la Ville développera son action en terme de proximité, par l'aménagement ou le réaménagement de petits espaces de quartier (aires de jeux, opération « un arbre un banc »...). Le développement des actions de jardinage collectives qui concourent à la mise en place de la « trame verte sociale et sensible » (jardins partagés, végétalisation des rues...) sera amplifiée. Ces initiatives collectives viendront renforcer le patrimoine vert et naturel ainsi que le potentiel de biodiversité de la ville, unifiés sous la bannière « parcs et rives de Bordeaux ». Enfin, en matière d'animation, la maison du jardinier et de la nature en ville multiplie les actions de communication et de sensibilisation au jardinage écologique et à la découverte de la nature en ville.

### **2. Vie et déplacement dans les espaces urbains**

La gestion de l'espace public est devenue un facteur déterminant de l'attractivité et de la convivialité de la Ville.

Les opérations de maintenance et les aménagements visant à l'apaisement des circulations et à un meilleur partage de la rue sont autant d'objectifs qui ont démontré depuis 1998 leur pertinence en termes d'évolution des modes de transport des Bordelais et des

touristes vers des transports doux. Ces actions de longue haleine seront poursuivies sans relâche (contrôle d'accès, jalonnement, arceaux vélo, traitement des discontinuités...).

Le renouvellement du réseau d'éclairage public engagé depuis 2008 sera poursuivi. Il a permis d'engranger de bons résultats tant en terme de fiabilité qu'en terme d'économie d'énergie. Les travaux d'enfouissement des réseaux seront poursuivis.

### **3. Propreté urbaine**

L'hyper centre réclame un traitement spécifique du fait de son afflux touristique tout au long de l'année. L'organisation mise en place par la Ville répond à cette nécessité, en concentrant les effectifs sur les zones à très forte fréquentation, sur les équipes de week-end, et en recourant au maximum aux contrats civiques et aux dispositifs d'insertion.

La Ville développe aussi un outil permettant aux citoyens de signaler aux services des cas de déchets sauvages ou de bacs sur la voie publique. Ce travail collaboratif sera accentué par le développement de solutions de mobilité, facilitant la transmission directe des informations à la plateforme « allo proximité ». Cette plateforme a été reconduite avec la certification Qualiville au cours de l'année 2013, et devra porter l'effort à l'avenir sur les délais de résolution et de réponse aux demandes des usagers.

La Ville reste dans l'attente de réponses précises de la part de la CUB sur le partage des compétences en matière de collecte, conformément aux prescriptions de la Chambre régionale des comptes. Le coût annuel, mis à la charge de la Ville, sans aucune compensation, a été évalué à plus de 6 millions d'euros.

Une expérimentation a été demandée par la Ville, pour que la CUB développe un dispositif de locaux de pré-collecte, afin de permettre aux occupants des immeubles de l'hyper centre, de pouvoir se débarrasser de leurs déchets ménagers avec plus de facilité. Un seul local est en exploitation et la ville demande que les 6 autres projets aboutissent rapidement

Les actions de sensibilisation et d'information telles que la « journée de la Propreté » seront poursuivies pour ancrer ce symbole dans les habitudes des Bordelais.

Un projet de concierges de rue, chargés de sortir et rentrer les bacs, sera également expérimenté dans le secteur St Pierre/St Eloi afin de répondre aux contraintes spécifiques liées à l'habitat de ce secteur.

La qualité du tri dans les bâtiments communaux s'améliore grâce à une implication croissante des agents et cette dynamique s'accroîtra avec notamment la sensibilisation du personnel des écoles et des crèches au tri des déchets fermentescibles.

La Ville lancera en 2014 une consultation afin de renouveler l'offre de sanitaires publics.

### **4. Gestion de la voie publique**

La Ville a conduit un important travail de valorisation de son espace public, et de restructuration de ses modalités de **tarification**, accompagné par une campagne d'information et de sensibilisation des commerçants.

Cette réforme, adoptée fin 2012, se poursuivra avec pour objectif de simplifier (déclaration en ligne), de rationaliser et d'harmoniser l'ensemble des taxes et redevances d'occupation à vocation commerciale. Elles feront à terme l'objet d'une seule facturation

Le **développement de la mobilité des agents** (accès et mise à jour des données depuis le terrain) constituera également un des axes de modernisation de notre organisation. Il concernera progressivement l'ensemble des agents en charge de la gestion de l'espace public et offrira un gain en réactivité et efficacité.

En matière de travaux, les agents de surveillance seront mobilisés sur les grands projets urbains en centre ville, sur les bassins à flots, sur Euratlantique et sur la préparation de la ligne D du tramway.

Pour les **marchés de plein air**, les brocanteurs de St Michel s'engagent progressivement dans une démarche de qualité, par la signature d'une charte avec remise d'un badge. La Ville prépare aussi le retour des commerçants sur le marché St Michel. Les marchés créés récemment feront l'objet d'une évaluation pour garantir leur développement ultérieur (marché Pouyanne, St Emilion, etc...).

La Ville a entrepris d'améliorer le service des **taxis** en ville en lien avec les organisations professionnelles représentatives. Il s'agit de rationaliser les emplacements, mettre à jour les autorisations, statuer sur les dysfonctionnements dans le cadre de la commission communale des taxis et mettre au point une charte pour promouvoir l'utilisation des taxis en toute transparence (numéros d'appels, affichage des informations, tarifs, etc...)

Le périmètre du **stationnement payant** s'étend progressivement pour couvrir l'ensemble des zones proches du centre ville, et ce à partir d'un accord des populations résidentes concernées.

Le marché conclu en 2013 pour les prestations de maintenance et de collecte des horodateurs permettra la gestion d'un nombre croissant d'horodateurs à coût maîtrisé, tout en optimisant les recettes. Le tarif préférentiel réservé aux professionnels, mis en place en 2013, sera généralisé à l'ensemble des quartiers.

La réhabilitation du **local des Minimettes** de la police municipale se déroulera en même temps que le déménagement des directions concernées dans la future cité municipale. Ces travaux concernent à la fois la réfection des huisseries, façades et toiture et le réaménagement intérieur des locaux.

---

## **Bordeaux en Europe et dans le monde**

---

Pour affirmer sa position parmi les métropoles européennes, la ville doit continuer à mettre en valeur ses atouts. Loin de se limiter à la rénovation des édifices, la politique patrimoniale doit être l'occasion d'un dialogue permanent avec les habitants, afin de concevoir la ville de demain. C'est dans un esprit d'ouverture et d'excellence que s'inscrit l'action culturelle de la ville qui, soutenue par son dynamisme démographique, doit poursuivre son ascension nationale, européenne et internationale.

### **La Politique d'attractivité et de rayonnement**

---

#### **1. La politique de rayonnement urbain et patrimonial**

##### **Faire de Bordeaux un lieu de référence du débat sur la ville**

L'organisation de la sixième édition d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design, en septembre 2014, constituera un temps fort. Elle rassemble un public large autour de ces questions et il s'agira, en 2014, de parvenir à faire de cet événement :

- Une référence à l'échelle nationale et à terme internationale,
- Un événement associant davantage le grand public,
- Un événement présent dans toute la ville, pour venir au plus près des habitants.

##### **Valoriser la place majeure du patrimoine dans le projet urbain**

Bordeaux possède un patrimoine architectural et urbain qui constitue un cadre de vie de grande qualité. Le soin apporté à son entretien et à sa mise en valeur est essentiel.

En tant que grand site urbain du patrimoine mondial et constitué, en même temps, d'un vaste territoire à reconverter, Bordeaux offre un territoire d'expérimentation et d'innovation pour définir la place du patrimoine dans le projet urbain. Cette valeur d'exemple lui apporte une notoriété au niveau national et international. La démarche de la Ville répond à plusieurs objectifs :

- valoriser l'inscription de Bordeaux sur la liste du patrimoine mondial

La qualité du patrimoine architectural et urbain de Bordeaux et sa reconnaissance par l'UNESCO est une des composantes de son attractivité.

Depuis 2007, Bordeaux port de la Lune, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial en tant qu'ensemble urbain vivant et un plan de gestion a été adopté.

Les liens avec les institutions se sont renforcés et le Comité Local Unesco Bordelais a été fondé. La posture retenue par Bordeaux et les outils de gestion qu'elle a mis en place, constituent une référence pour de nombreuses villes et organisations qui cherchent à concilier préservation du patrimoine et projets de développement.

- Echanger avec les villes du patrimoine mondial

L'objectif est que la ville devienne partie intégrante de la communauté internationale du patrimoine mondial, par l'inscription sur la liste et l'adhésion aux associations ICOMOS, OVPM et à l'Association des biens français du patrimoine mondial.

Dans ce contexte, les échanges d'expérience avec d'autres villes du patrimoine mondial et notamment les villes jumelles sont à renforcer.

- Embellir la ville avec le ravalement

La Ville a lancé une 4<sup>ème</sup> campagne de ravalement qui porte sur 245 immeubles, soit 1 526 propriétaires dont 50% devraient bénéficier d'une subvention.

## 2. Le tourisme

L'attractivité touristique de Bordeaux continue de s'affirmer avec + 2% de nuitées en 2012 par rapport à 2011, ce qui offre une croissance de 32 % depuis 2006, année précédant l'inscription de la Ville au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Les autres indicateurs sont positifs : + 13 % d'entrées dans les sites patrimoniaux, + 6 % de passagers à l'aéroport, 35 escales de navires de croisière (environ 6 M€ de retombées économiques) contre 24 en 2011 ... Sur le segment du tourisme d'affaires, les indicateurs sont également probants, Bordeaux étant devenue en 2012 la 2<sup>ème</sup> ville française en termes d'accueil de congrès internationaux, après Paris.

2014 sera marquée par :

- La poursuite du chantier de la Cité des Civilisations du Vin, pour une ouverture début 2016,
- La poursuite de la valorisation du fleuve, dans le cadre du schéma directeur de la vie du fleuve, finalisé en 2013 (création de 2 nouveaux pontons dédiés aux paquebots fluviaux), ainsi que la modernisation du port de plaisance des bassins à flot,
- La tenue de Bordeaux Fête le Vin avec la ville de Los Angeles comme invitée d'honneur,
- de nombreuses manifestations professionnelles confortant l'attrait de la Ville sur le marché des congrès, avec notamment la préparation du Congrès mondial ITS de 2015 (Systèmes de Transport Intelligents),
- La réalisation d'un schéma directeur des implantations hôtelières,
- La candidature de la Ville au nouveau label d'Etat « Destination pour Tous » ...

## **Les Relations internationales**

---

La politique internationale de la Ville de Bordeaux vise à favoriser et fédérer les actions de coopération internationale afin de positionner la Ville au rang de métropole européenne et d'accroître son rayonnement et celui de ses partenaires dans le monde.

### **Echéances 2014**

L'année 2013 a été orientée vers la Méditerranée (10 ans de jumelage avec Oran, visites croisées Ashdod/Ramallah...), l'Europe (lancement d'un projet Comenius Regio avec Porto, présidence de l'AFCCRE, missions 20 ans Cracovie et Riga...) et la Chine (finalisation du projet « Bilan Carbone » avec Wuhan). 2013 a également vu la 2<sup>ème</sup> édition de Bordeaux Fête le vin à Québec.

2014 sera davantage orientée vers l'Afrique (reprise de la coopération avec le Mali, à Ouagadougou signature d'un nouveau programme de coopération, pérennisation de la Journée « Bonnes Nouvelles d'Afrique » avec la Fondation Prospective et Innovation...). Ce sera également l'année de Los Angeles (cinquantenaire du jumelage, invitée d'honneur de Bordeaux Fête le Vin), et de Munich (cinquantenaire, invitée d'Honneur de la Fête de l'Europe 2014).

La promotion de Bordeaux à l'étranger se poursuivra notamment via la contribution aux opérations de la marque « Osez Bordeaux » ou des opérations de promotion du Vin : partenariat lancé à Bruxelles (« EatBrussels! Drink Bordeaux ») et poursuite des partenariats Hong Kong et Québec.

L'image et l'influence de la Ville passent également par sa visibilité au sein des réseaux internationaux des Gouvernements Locaux et Régionaux, en particulier de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF) et de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale des collectivités territoriales, dont la Ville assure la co-présidence.

La Ville s'impliquera également dans le cinquantenaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine, notamment via son partenariat avec sa jumelle Wuhan.

### **Entretenir des partenariats significatifs avec de grandes villes développées ou émergentes**

Bordeaux renforcera la dimension franco-allemande (Munich) notamment via un nouveau partenariat élargi aux questions économiques, et sa visibilité sur les questions européennes (soutien à la maison de l'Europe, Quinzaine de l'Europe, conférences-débats). La Ville continuera à développer la position de référence acquise dans la coopération décentralisée franco-chinoise, en coopération avec les autres acteurs territoriaux, notamment Conseil régional, dans le cadre de la « diplomatie économique ». Différentes villes pourront être invitées à participer aux événements bordelais (Fête du fleuve, Foire).

Enfin, Bordeaux continuera de s'investir en faveur d'une Francophonie dynamique, en participant aux activités de l'AIMF, dont elle est membre du bureau et au sein de laquelle elle préside la commission formation et mise en réseau des personnels municipaux.



## **Appuyer les partenaires bordelais dans leurs actions à l'international**

La Ville de Bordeaux continuera à promouvoir les synergies avec les autres acteurs bordelais de l'international (CCI, Congrès Expositions, Universités, secteur vitivinicole...) au travers de subventions ciblées aux associations agissant avec nos villes partenaires, et en faisant mieux connaître les actions de la Ville par le biais d'une action volontariste de communication.

---

## **Pilotage et performance de la Collectivité**

---

### **Bordeaux Cité Digitale**

---

La Ville aborde le développement du numérique à travers son agenda 'Bordeaux Cité Digitale' décliné en plusieurs axes qui ont en commun l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, l'interaction avec une population de plus en plus connectée, nomade et multi-écrans, la transmission des savoirs, le lien social, l'attractivité du territoire pour ses entreprises, mais aussi la performance organisationnelle et économique de la municipalité.

La stratégie digitale s'inscrit dans la perspective d'une ville durable et intelligente rendant le numérique accessible à tous les citoyens. Elle vise également à favoriser et à amplifier le développement des entreprises numériques, en déployant le très haut débit sur l'ensemble du territoire, et en soutenant un programme immobilier cohérent.

Les actions qui seront développées en 2014 se retrouvent pour partie dans les politiques sectorielles présentées par ailleurs. Elles relèvent également des programmes spécifiques suivants :

#### **1. L'aménagement numérique du territoire**

L'aménagement numérique du territoire est un enjeu majeur d'attractivité, tant pour les habitants que pour les entreprises et commerces.

En matière de mobilité, la Ville accompagnera le déploiement des réseaux 4G et de nouveaux usages : cellule de crise, évènementiels, wifi gratuit...

La montée en débit sur les réseaux filaires, cuivre ou câblés existants, s'accompagnera d'une accélération du déploiement du réseau fibré à domicile (FTTH). L'objectif est de favoriser l'arrivée de la fibre dans la moitié des immeubles bordelais et de fixer le cadre d'intervention des opérateurs sur les zones pavillonnaires et sur le centre historique. Une charte d'engagement des opérateurs encadrera le plan global d'action permettant de passer des actuelles 30 000 prises fibrées à 160 000 prises, soit l'ensemble des logements bordelais à l'horizon 2018. Ce plan d'action permettra aussi le suivi des actions des acteurs publics et privés sur les nouvelles zones d'aménagement Berges du lac, Bassins à flot, Brazza Nord, Bastide Niel, Euratlantique. Enfin, la présence de la Ville auprès des bailleurs sociaux, pour du très haut débit accessible à tous, sera renforcée.

#### **2. L'économie numérique et le rayonnement**

Bordeaux a déposé sa candidature à l'appel à projets 'quartiers numériques', en synergie avec la Communauté urbaine et Euratlantique. L'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs de la filière numérique pour stimuler et mettre en valeur la compétitivité de l'économie numérique bordelaise et des talents qui en font partie.

La promotion du programme Bordeaux Cité digitale se poursuivra par la participation ou la tenue de plusieurs évènements, dont la quatrième édition de la Semaine Digitale.

A l'occasion du « Intelligent Transport Systems World Congress (ITS) » qui se tiendra à Bordeaux en 2015, une réflexion sur le développement de services urbains inventifs sera amorcée. Des cercles d'innovation participatifs avec les usagers et les directions de la Ville seront mis en œuvre, afin de concevoir ensemble de nouvelles opportunités d'usages citoyens, mais aussi de performance interne, économique ou organisationnelle.

### **3. Services et proximité**

Le numérique est un formidable levier de simplification et de développement de la relation avec les usagers. Les services déjà offerts sont non seulement très utilisés, mais génèrent aussi des gains significatifs en matière de gestion et d'optimisation des processus internes. Il s'agit de poursuivre ces actions en apportant de nouveaux services.

La refonte de bordeaux.fr sera finalisée et enrichie de nouveaux contenus et services : demandes de rendez-vous en ligne pour des formalités complexes, demandes d'attestations d'accueil et leur suivi, ouverture des demandes de subventions suite à l'expérimentation « le suivi en ligne », de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Afin de simplifier la ville aux usagers, l'application « Bordeaux en poche » sera développée. Véritable carte de la ville dématérialisée et augmentée, elle sera intégrée dans un téléphone mobile NFC et profitera de fonctions avancées pour rendre de meilleurs services : achat en ligne, alertes agenda, informations en temps réel, gestion d'abonnements.

Le numérique sera également associé aux actions de concertation citoyenne, par le développement de maquettes numériques 3D. Pour des usagers participatifs, de plus en plus contributeurs et acteurs de la cité, il s'avère être un outil d'aide à la décision autour des projets de la Ville.

### **4. Le lien social et la solidarité numérique**

Pour les habitants, la fracture numérique apparaît comme multiple. De moins en moins liée à l'absence de réseau, elle est de plus en plus économique, sociale, générationnelle. La stratégie dite du « numérique au service du lien social » intégrera les diverses actions en cours de manière concertée avec le secteur associatif.

Un « Livre Blanc » de l'offre « Solidarité numérique à Bordeaux » sera élaboré. Les objectifs seront multiples : identifier l'ensemble des forces vives du domaine dans le périmètre de la ville, préciser les attentes des citoyens et inscrire le numérique dans une approche transversale (rapprochement avec les politiques sociales, culturelles, associatives ou encore éducatives).

Parallèlement, diverses actions continueront à se dérouler dans les quartiers : l'espace du Num' de la bibliothèque Mériadeck offrira de nouveaux 'services numériques', le bus 'Cité Digitale' animera des séances d'initiation auprès des habitants des quartiers Grand Parc, Benauges, Bordeaux Maritime, en lien avec les associations et les bibliothèques.

Par ailleurs, le réseau wifi gratuit déployé par la ville, déjà accessible depuis plus de 100 points, sera étendu, notamment sur les points de stationnement du bus Cité Digitale.

### **5. Une ville ouverte**

La démarche open data de la Ville de Bordeaux, résolument tournée vers le grand public et les quartiers, favorisera l'appropriation des informations publiques par les Bordelais. Elle permettra aussi la participation des citoyens, en liaison avec les développeurs, ainsi que la

modernisation des services sur le territoire. Le travail participatif, engagé par la Ville, avec les citoyens et le secteur associatif, a déjà un an. Il a permis la naissance d'ateliers et de « cartopartie » dans la ville, un partage d'expérience avec d'autres collectivités. Afin d'aller plus loin, de nouveaux flux de données seront mis à disposition, des référencement croisés des données avec les plateformes nationales seront opérés et d'autres outils pédagogiques seront proposés. Enfin, la ville s'engagera activement, en tant que membre fondateur du collectif OpenDataFrance, afin de dynamiser les démarches et favoriser les initiatives.

## **6. Une ville durable et intelligente**

Le numérique est un formidable levier de développement durable au service de l'Agenda 21. C'est en ce sens que la Ville s'est engagée, en favorisant l'usage des technologies numériques comme levier de l'efficacité énergétique de la collectivité et en signant la charte numérique écologique (Green Digital Charter).

La mutualisation des différents réseaux de la Ville, dans une logique de réseau intelligent, constituera la première étape technique du « Smart Grid » privé. Ces nouveaux réseaux, progressivement combinés à des capteurs connectés, permettront d'optimiser différents flux de la ville, tels que l'eau, l'énergie, les déplacements, le stationnement. Plusieurs projets seront conduits :

- au service de l'efficacité énergétique : gestion des chaudières, outil de pilotage des équipements technologiques, travail sur l'îlot Amédée Saint Germain, ...
  - au service de la qualité des espaces publics et de la tranquillité : extension du réseau de vidéo protection, optimisation du travail des équipes de terrain par la géolocalisation, ...
  - au service d'une ville plus fluide : extension du stationnement tout en construisant une solution dématérialisée de paiement et de contrôle, accessible depuis un mobile.
- Au service d'une informatique interne verte et efficace sur le plan énergétique : installation de copieurs multifonctions en réseau à la cité municipale, extinction automatique des postes de travail, climatisation intelligente, valorisation des déchets informatiques...).

## **7. La performance des métiers**

En septembre 2014, la Cité Municipale accueillera 830 agents de la ville et du CCAS, actuellement répartis sur 15 sites, ainsi que les usagers, venant accomplir des démarches administratives ou s'informer. Projet stratégique pour la ville, il va se traduire par de nombreux projets numériques portant sur l'ingénierie du bâtiment, l'accueil du public ou la performance des services (installation des réseaux informatiques et téléphoniques, installation et organisation de l'accueil des publics et la conduite du changement associée, gestion des files d'attente, restauration municipale, visioconférence, contrôle d'accès, gestion du temps, reprographie, déménagement et réinstallation des matériels informatiques, gestion des risques liés à la sécurité de l'information...).

La refonte des Systèmes d'Informations structurants sera approfondie (dont la refonte complète du SI famille et enfance à l'horizon 2015-2016, intégrant la réforme des rythmes scolaires).

## **8. L'espace numérique de travail des agents**

La Cité Municipale offre l'opportunité de repenser le poste de travail des agents et des élus. Il y sera associé des éléments de bureautique, mobilité, moyens d'impression, outils de communication et d'environnement collaboratif. Une anticipation des usages futurs sera également amorcée : convergence des supports PC-tablette-téléphone, télétravail.... Aussi,

plusieurs chantiers vont être poursuivis ou lancés : la refonte de l'intranet Iris, la mise en place d'une gestion électronique de documents et de la signature électronique, la poursuite des travaux sur l'archivage intermédiaire et définitif, la modernisation nécessaire de l'environnement de travail, en inscrivant cela dans une démarche globale d'optimisation des coûts de fonctionnement.

## 9. La performance des infrastructures

Elle se décline autour des axes suivants :

- La poursuite de la consolidation des serveurs informatiques plus performants et moins énergivores,
- L'anticipation des besoins de capacité de stockage pour faire face à l'accroissement annuel du volume de données traitées. Il s'agit pour la Ville de garantir la robustesse des infrastructures, la disponibilité de l'information, la performance de l'accès aux données.
- L'optimisation des moyens d'impression (implantation de multifonctions et suppression d'imprimantes individuelles),
- Le renouvellement des équipements de cœurs de réseau, commutateurs « datacenters » et la mise en place des premiers éléments de distribution permettant l'intégration de la Cité Municipale, des archives et autres nouveaux équipements et l'arrêt progressif des sites libérés devant être vendus.

## 10. Gouvernance et sécurité de l'information

La sécurité de l'information et la maîtrise des risques liés au numérique feront l'objet d'un travail particulier (installation du Correspondant Informatique et Liberté et de l'autorité d'homologation dans leurs rôles, définition et diffusion de la politique de sécurité de l'information Ville, formation des agents...). Les pratiques actuelles en matière de management de projets seront optimisées, grâce au déploiement d'une solution informatisée de gestion du portefeuille projets. Cela s'inscrira dans une démarche d'amélioration continue, par une définition plus précise des indicateurs de suivi et d'efficacité ou une meilleure gestion de l'information.

### Gestion et développement des ressources humaines

La part du budget de fonctionnement alloué à la gestion des ressources humaines représente plus de la moitié des frais globaux de fonctionnement de la Collectivité..

Le partage de la fonction ressource humaine avec l'ensemble des Directions, s'opèrera dans le cadre de la responsabilisation de tous au respect de l'objectif budgétaire fixé, en maintenant une optimisation de la ressource humaine de la Collectivité, grâce au plan d'activité suivant :

- **Assurer le bien être au travail de l'ensemble des salariés et leur développement personnel et professionnel**
  - par la poursuite des actions de prévention du risque au travers des « documents uniques » dont la rédaction s'achève dans chacune des directions.
  - par la poursuite du déploiement des conseillers et assistants de prévention dans les directions.
  - par l'établissement d'un plan ambitieux de formation des salariés de la Collectivité apportant à chacun un meilleur niveau de qualification et d'adaptation aux missions, facteur également de développement personnel.
  - par l'accompagnement des agents dans leur déroulement de carrière, en développant les nominations à concours ou à la promotion interne.

- par le développement de l'amélioration du dispositif d'évaluation des agents, en poursuivant le plan de formation de managers, aboutissant à un meilleur partage dans la fixation ou la lecture des objectifs.
- Par l'amélioration du retour à l'emploi des agents éloignés de leur poste par leur état de santé au gré du dispositif maladie.
- **Poursuivre le travail de transversalité avec l'ensemble des Directions pour un meilleur partage de la fonction Ressources Humaines.**
- avec le développement d'outils collaboratifs (workflow) et de saisies décentralisées permettant une meilleure participation des Directions à la gestion de l'information liée à leur personnel.
- par le déploiement du dispositif de gestion « postes emplois compétences », permettant notamment une meilleure définition du besoin au moment du recrutement, de même que de permettre à la Collectivité d'avoir une meilleure visibilité de son effectif et d'élaborer des fiches de postes pour chaque agent.
- Par l'accompagnement des Directions dans la gestion de leur personnel afin de faire face, dans la mesure du possible à moyen constant, aux nouvelles missions résultant du développement de la Ville, notamment au travers de l'accompagnement aux projets de service et évolution des missions.
- **Renforcer l'anticipation du besoin en ressource humaine au regard des grands projets de la Ville**
- par l'anticipation dès le projet de création d'une nouvelle structure, du besoin en personnel nécessaire à son fonctionnement, en accompagnant les Directions dans l'analyse du besoin permettant par la suite le développement d'une réflexion prévisionnelle des effectifs pour l'ensemble des Directions, et des réflexions sur les externalisations possibles.
- Par la mise en place d'ateliers avec le Centre Communal d'Action Sociale dans le but de d'accueillir ses agents au sein de la Cité municipale et de favoriser le rapprochement des deux entités.